Revue
D'ÉTUDES
NATIONALES

identité



Le montage ANTIRACISTE

Patriotisme = racisme ? • De l'antifascisme à l'antiracisme
De l'antiracisme à l'intolérance • L'exclusion, une loi de la nature
Face à l'Islam, l'Afrique francophone
L'industrialisation de l'agriculture en question
Jean Raspail : à la recherche des peuples perdus • Leconte de Lisle

NUMÉRO 9 • SEPTEMBRE/OCTOBRE 1990 • 40 FF ISSN 0999-6087

SOMMAIRE

Illustration de la couverture : « *Notre passé et notre avenir sont solidaires. Nous vivons dans notre race et notre race vit en nous* » (Gérard de Nerval). Aujourd'hui, le grand poète serait poursuivi au nom des lois sur le racisme.

Les peuples en accusation

par Jean-Marie Le Pen

Marguerite Duras m'a administré récemment ce qu'elle a cru être une leçon d'antiracisme en exprimant le désir de m'occire chaque matin. Certainement, l'auteur de "Détruire, dit-elle" et de "Des journées dans les arbres" venait-elle d'ajouter un onzième commandement au Décalogue : "Tous les hommes semblables tu croiras, sinon réputé raciste tu seras." N'est-elle pas née Donnadieu ?

Les propos de cette "écrivaine" n'auraient guère d'importance, rapportés à celle de son œuvre, s'ils n'exprimaient la quintessence de la pensée antiraciste, telle qu'elle se développe depuis quelques années et particulièrement depuis que s'est ouverte l'Ere carpentrasienne.

J'ai déjà dit et écrit que l'antiracisme pratiqué par nos adversaires politiques constitue, dans le domaine de la pensée, un formidable saut qualitatif en arrière. La civilisation occidentale s'est en effet construite sur un effort plurimillénaire vers la rationalité. La pensée politique européenne, depuis Athènes et Rome, illustre parfaitement, malgré les avatars de l'histoire, cette préoccupation d'équilibre et de justice dans l'organisation sociale.

Athènes combattit les Perses, appelés Barbares, mais ce fut, finalement, pour les helléniser. Rome reprit ce chemin et étendit le droit et la citoyenneté romaine à l'échelle de tout le monde connu alors. Il n'y a donc pas de racisme dans les fondements intellectuels de l'Europe, auxquels le christianisme a ajouté l'égalité spirituelle de tous les hommes.

Seul l'abandon de cette philosophie politique classique a amené, par le règne des idéologies constructivistes étatistes ou socialisantes, le retour de la classification des hommes, en races certes, mais surtout en classes. La guerre sociale allumée par l'égalitarisme et le socialisme, puis continuée par le communisme, aura consumé plus de vies humaines que le racisme sous toutes ses formes, y compris dans sa version nationale-socialiste.

Autrement dit, le racisme social a plus tué que le racisme ethnique, n'en déplaise à ceux qui tentent aujourd'hui obstinément de salir le sentiment national des peuples d'Europe. Bernard-Henri Lévy vient de clamer son "Adieu à Soljénitsyne" parce que celui-ci a rappelé son attachement à la terre russe et aux traditions grand-russiennes. C'est ainsi que l'auteur de "La Roue Rouge" est rejeté dans la géhenne où l'on place aujourd'hui les nationalistes (traduire, les racistes).

Car la mort intellectuelle du marxisme n'a pas entraîné la disparition du racisme social, elle l'a simplement transféré sur un autre sujet. On a remplacé la bourgeoisie capitaliste, objet de toutes les exécrations, par le nouvel ennemi du genre humain, les peuples. Les historiens pourraient dire que déjà le communisme avait étendu la notion d'ennemi du prolétariat à tout individu ou catégorie sociale opposé au rôle totalitaire du parti. Ainsi les koulaks, paysans russes par excellence, furent-ils massacrés par millions sous Staline : ils n'étaient devenus propriétaires "bourgeois" que pour les besoins de la cause du socialisme communiste.

Il en va de même aujourd'hui pour les peuples européens. Ils sont, et eux seuls, suspectés de racisme et, tels les koulaks, accusés du crime suprême : s'opposer à la marche de l'histoire qui ne se dirige plus désormais vers la dictature du prolétariat, mais vers le meilleur des mondes de la Tour de Babel onusienne.

Mais, à crime suprême, châtiment suprême. Pour l'instant, on ne parle que de "mort civique". Mais chacun comprend bien qu'aux ci-devant nationalistes s'appliquera la loi des suspects et que les Fouquier-Tinville de l'antiracisme ont déjà mis en marche la machine à raccourcir la pensée. Sur le plan mental, il s'agit là d'un formidable retour en arrière, vers ces époques où chasser le bouc émissaire permettait de laver la collectivité de toutes ses fautes. L'antiracisme, tel qu'on le pratique, fait appel à ces mêmes règles, les plus archaïques et les plus primitives de la vie des sociétés :

- Désignation de la victime par des pratiques magiques : Carpentras, c'est Le Pen.

- Recours à l'explication mythologique : la victime du sacrifice est identifiée comme le Mal absolu. Le Pen c'est Hitler (jamais Staline).

- Technique du bouc émissaire : sans Le Pen, la société retrouvera sa perfection originelle.

- Danse de mort : il faut vaincre et détruire symboliquement la victime par des rites et des injures magiques. "Le Pen face de porc" (propos de Joseph Weismann, L'Express, 27 avril-3 mai 1990), effigie empalée par le Bétar lors de la manifestation du 14 mai 1990 à la Bastille.

- Mise à mort : interdiction d'antenne, réclamée par de nombreux membres de la classe politico-médiatique et appliquée par certains (Anne Sinclair), demande d'interdiction civique (Michel Mouillot) ou de dissolution du FN (Pascal Bruckner).

- Dépeçage de la victime : Le Pen, archétype du raciste (ou du Français) doit être consommé par tous. Chaque personnalité du monde politique, médiatique ou artistique se voit moralement contrainte de porter publiquement un coup à Le Pen et d'inciter d'autres à le faire.

Tout cela reste symbolique, rétorquera-t-on, puéril, peut-être. Certes, mais chacun sait maintenant ce que fut réellement Carpentras, et néanmoins les incantations de l'antiracisme demeurent. Voilà pourquoi, lorsque la logique de l'antiracisme en vient à faire de l'attitude envers chaque communauté, race, ethnie, etc., reconnue comme telle par la loi, le critère absolu de la morale politique, la racialisation du monde et de la société est en marche. Les antiracistes auront ainsi réhabilité le vocabulaire racialiste : il n'y a pas de race blanche, mais il y a bien une race noire, ou juive, ou arabe, etc. Malheur à qui critique le sionisme et l'arabisme, il est par essence — je n'ose dire racialement — condamnable, tout comme celui qui s'indigne des facilités médiatiques accordées à ceux qui profèrent des blasphèmes à l'égard du christianisme.

La contagion de culpabilité s'étend même au vocabulaire : "Quand Le Pen dit sidaïque, moi j'entends judaïque" (Laurent Fabius). Sans parler des interprétations abusives données du terme "détail" ou du jeu de mots "Durafour-crématoire" et des poursuites engagées de ce chef.

Avec la législation apparue depuis un siècle, qui fait que l'on peut acquérir la nationalité française de façon administrative, le sang français s'est enrichi d'apports européens jusqu'aux années 1950-1960. Mais, depuis cette période, ce droit du sol a produit les effets délétères que nous constatons. C'est la substance même de la nation française qui se modifie, par un métissage imposé par les tenants de l'antiracisme. Dans la théorie des antiracistes sur le brassage des races, il est à noter que l'apport français est systématiquement dévalué, puisque sa défense est assimilée, de jure, à du racisme. Le droit du sol s'est transformé, pour les Français, en droit de l'entresol ou du sous-sol. Or, lorsqu'il devient obligatoire, le métissage est un ethnocide. L'histoire abonde d'assimilations imposées à des peuples devenus minoritaires et disparus depuis.

Fondamentalement, l'antiracisme, tel qu'il est codifié par les lois Pleven-Gayssot, détruit donc la citoyenneté conçue dans le cadre national. La nation devient une juxtaposition de tribus, parmi lesquelles la nôtre. L'adhésion à une sensibilité, à une âme, à une culture nationale se révèle inutile. Il ne reste qu'un geste administratif. Nous ne pouvons oublier qu'il a fallu quinze siècles à la nation française pour qu'elle se construise, par une osmose lente et difficile entre des populations pourtant peu différentes sur le fond. Voilà pourquoi, à la régression vers la tribu, nous préférons l'œuvre civilisatrice des nations d'Europe. ■



Le montage antiraciste

A entendre la gauche, la France serait devenue la proie du racisme. Et, pour combattre la prétendue résurgence de ce fléau jugé plus grave que l'insécurité, le chômage, la dénatalité ou l'immigration, il y aurait urgence à se mobiliser. Bref, on se trouverait devant le plus grand péril auquel le pays ait jamais eu à faire face et il conviendrait donc de partir en guerre contre lui. En vérité, il s'agit là d'un phénomène d'intoxication dû au plus formidable des montages puisqu'on sait que, mis à part quelques groupuscules, plus personne en France n'ose se recommander d'une doctrine raciste et que très rares sont les Français qui expriment de nos jours des sentiments de rejet d'une telle nature.

Ce décalage prodigieux entre la réalité, celle d'un pays livré le plus pacifiquement du monde à une immigration composée des races les plus diverses, et cette perpétuelle surenchère quasi incantatoire et obsessionnelle sur le développement d'un racisme imaginaire n'est pas le fait du hasard.

Pour la gauche, qui s'est reconvertie au cours des dernières années dans l'idéologie cosmopolite des droits de l'homme, laquelle réduit l'humanité à son plus petit commun dénominateur sans tenir compte des particularités raciales et même culturelles, la dialectique racisme-antiracisme n'est que la traduction manichéenne d'une vue du monde qui fait de la disparition de toutes les différences la condition indispensable de la réussite de son projet : le nivellement par le métissage des nations et des peuples.

Ainsi le pays se trouve-t-il divisé en deux camps. D'un côté les méchants, les racistes, ceux qui affichent leur attachement à leurs origines françaises, de l'autre les bons, les antiracistes, ceux qui les trahissent.

Car la gauche a troqué le paradis rouge et la société sans classes contre un éden café au lait et la société sans races ni nations.

C'est pourquoi l'antiracisme, aujourd'hui, n'est au fond pas autre chose qu'un racisme antifrançais, une forme déguisée d'ethnocide, rendu d'autant plus efficace qu'il s'est élargi à la condamnation de toutes les exclusions, y compris celles dues à la nationalité, et d'autant plus hypocrite qu'il s'abrite derrière la morale. Un leurre en quelque sorte.

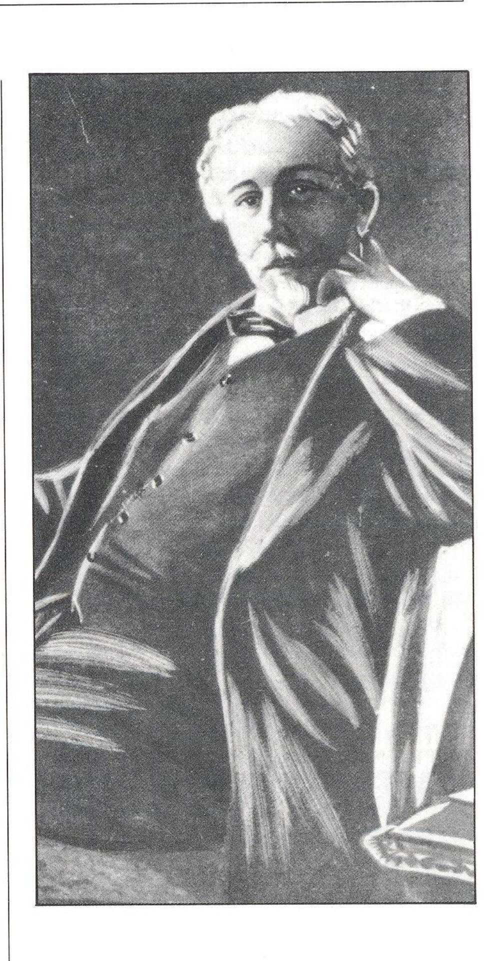
Mais l'antiracisme constitue aussi une arme au service des intérêts politiques de la gauche. Moyen de diversion destiné à masquer les véritables problèmes de la société ou les compromissions de la classe politique, il joue également le rôle d'accusateur. Utilisé par la gauche et les "autorités morales", comme autrefois l'antifascisme, il a pour fonction de diaboliser et, par voie de conséquence, de discréditer tous ceux qui assurent la défense de l'identité française. Avec la loi Gayssot, il dispose même, depuis peu, des moyens de les faire condamner et éliminer de la vie politique. Parce qu'il est l'expression d'une utopie, l'antiracisme débouche sur l'intolérance et la répression.

N'en déplaise en effet aux utopistes de l'antiracisme, la vie nous oblige tous les jours à faire des choix et donc à exclure. Toutes les espèces ne doivent-elles pas leur survie au rejet de ce qui leur est étranger ?

Patriotisme = racisme ?

par Didier Lefranc

Jusqu'à la dernière guerre et même jusqu'à ces dernières années, le racisme avait pour objet de désigner les théories visant à affirmer la supériorité d'un groupe racial sur un autre et, par extension, les réactions de rejet ou de mépris liées à ces différences. Aujourd'hui, si l'ensemble des Français le comprend toujours dans son acception ancienne frappée du sceau de l'infamie, dans l'esprit de la classe politico-médiatique, et de la gauche en particulier, il désigne toutes les formes d'exclusion, notamment celles qui découlent de la nationalité ou de l'identité culturelle. Cette métamorphose du racisme permet ainsi à la gauche et à ses relais de capter les sentiments de répulsion que le racisme provoque chez les Français pour les retourner contre la patrie, autrement dit contre ces derniers. Racisme à l'envers, l'antiracisme n'est pas autre chose qu'un racisme dirigé contre tout ce qui est français. Une imposture d'autant plus grave qu'elle aboutit à un suicide collectif, alors même que partout dans le monde les peuples affichent au contraire fièrement leurs racines et leurs différences.



Joseph Arthur, comte de Gobineau (1816-1882), auteur du célèbre *Essai sur l'inégalité des races humaines* paru en 1853, une réflexion sur la décadence dans laquelle l'auteur mettait l'accent sur le rôle des races dans l'histoire des civilisations et célébrait la supériorité de la race aryenne, race civilisatrice, tout en en annonçant le déclin. Il allait être, avec Vacher de Lapouge et bien d'autres, à l'origine des réflexions qui conduisirent aux théories racistes proprement dites, c'est-à-dire aux doctrines et mouvements faisant de la race le moteur de l'histoire et qui correspondent à la définition stricto sensu du racisme donnée par tous les dictionnaires et par l'Unesco. Le "racisme" que pourchassent les antiracistes d'aujourd'hui n'a plus rien à voir avec cette définition. Devenu dans leur bouche un concept vague et infamant, il a pour but d'exclure de la vie politique ceux qui refusent le cosmopolitisme et restent attachés à leurs racines. Ainsi, pour bien comprendre l'antiracisme d'aujourd'hui, il suffit de savoir que l'apostrophe "sale raciste" signifie "sale patriote" et que le mot "race" veut dire "patrie".

Dans son célèbre essai, *1984*, George Orwell a montré en termes saisissants la remarquable aptitude du totalitarisme à déposséder les mots de leur signification réelle afin de mieux contrôler les individus en les empêchant de penser librement. Au temps de Big Brother, on cherche ainsi à suggérer que la liberté s'identifie à l'esclavage. Les manipulations sémantiques permettent en effet d'opérer, par le langage, une tromperie à la fois dans le domaine du langage et dans celui de la pensée.

L'inversion des connotations positives ou négatives acccompagne de la même façon les mutations idéologiques. L'émergence de nouvelles valeurs se traduit souvent, au plan du langage, par l'apparition de néologismes : que l'on songe par exemple au "socialisme", au "fascisme" ou au "libéralisme". Mais elle s'exprime aussi en donnant un sens nouveau, ou une connotation inverse, à des concepts déjà existants : tel est manifestement le cas de la dimension nouvelle prise de nos jours par le concept de "racisme".

La mort des théories racistes

Historiquement, le racisme est une doctrine forgée au XIXe siècle qui admet au sein de l'espèce humaine l'existence de races différentes mais surtout qui postule que ces différences constituent l'un des facteurs déterminants de l'évolution historique. Le racisme est un réductionnisme qui voit dans la race le moteur de l'histoire. A bien des égards, il entretient avec le darwinisme social et le socialisme, idéologies également élaborées au XIXe siècle, des relations étroites.

Le racisme fait de la concurrence et de la lutte des races le moteur de l'évolution historique — celle-ci au demeurant généralement catastrophique —, comme le socialisme voit dans la lutte des classes le sens de l'histoire — celui-là finalement plus radieux.

Mais puisque les différences raciales seraient responsables de l'évolution historique, notamment de la mort des civilisations, le racisme finit nécessairement par porter un jugement de valeur sur ces différences qui deviennent alors des inégalités. L'ouvrage majeur de Gobineau s'intitule d'ailleurs significativement *Essai sur l'inégalité des races humaines* [1]. Le racisme établit ainsi une hiérarchie en valeur des groupes humains.

Les idéologies racistes valorisent en général systématiquement l'appartenance à une ethnie particulière — habituellement celle qu'incarnent ou croient incarner leurs promoteurs — et adoptent vis-à-vis des autres une attitude de défiance ou d'hostilité plus affirmée. Soit le racisme se borne à « *préserver l'unité de la race dans une nation* [2] » en préconisant de s'opposer au métissage et aux croisements, soit, lorsqu'il se combine avec un impérialisme, il revendique le droit de l'ethnie valorisée à dominer les autres, y compris par la force. Dans les deux cas, les idéologies racistes enferment leur vue du monde dans la dialectique de la supériorité et de l'infériorité des ethnies : si toutes les ethnies devaient être perçues comme exprimant une même valeur, on voit en effet mal pourquoi les idéologies racistes recommanderaient d'empêcher le mélange de celles-ci.

En tant que constructions idéologiques — et, a fortiori, que forces politiques —, les doctrines racistes ont fait leur temps. Comme le souligne Pierre-André Taguieff dans son essai *la Force du préjugé* [3], les théories racistes restent liées, au XIXe siècle, au triomphe du polygénisme, des thèses évolutionnistes, du darwinisme social et du scientisme. Les systématisations excessives sur lesquelles elles reposent apparaissent aujourd'hui dépassées par le mouvement des sciences, notamment des sciences du vivant.

En tant que forces politiques, enfin, les théories racistes n'ont pas résisté à l'effondrement du fascisme et du national-socialisme. Aujourd'hui, seuls quelques isolés sans aucune influence politique s'en réclament encore ouvertement. Le racisme, cette autre grande idéologie liberticide du XIXe siècle, est bien mort au XXe siècle, comme ses proches parents que sont le socialisme, le communisme ou le fascisme.



Jo Sitruk, grand rabbin de France. Ses déclarations, souvent contestées par une part importante de la communauté juive, ne sont-elles pas empreintes d'une certain esprit discriminatoire, et donc raciste, si l'on en croit la vulgate antiraciste qui fait de toute discrimination une attitude raciste ? Sortant de la réserve à laquelle sont tenus les ministres du culte, n'a-t-il pas justifié toutes les mesures prises à l'encontre des Français sympathisants du Front national pour leur interdire de se réunir, les excluant ainsi des droits dont jouissent les autres Français ? Mieux, n'a-t-il pas déclaré, dans le *Jour J* du 9 juillet, que « *chaque juif français est un représentant d'Israël* », des propos qu'Alain Finkielkraut commente ainsi dans *l'Événement du jeudi* : « *Imaginez que, le 10 juillet 1990, un homme politique français d'envergure nationale ait dit : "Tous les juifs de France sont des représentants d'Israël" ; cette déclaration aurait fait immédiatement scandale. Des artistes et des organisations antiracistes auraient justement demandé la levée de l'immunité parlementaire de son auteur* » ? Or, on le sait, les antiracistes se sont tus. C'est que la vulgate antiraciste prévoit de ne poursuivre que ceux qui se recommandent de leur identité française, et non les autres.

Un racisme paradoxal

Or, paradoxalement, si l'on en croit l'établissement, les racistes, à l'inverse, deviendraient de plus en plus nombreux, de plus en plus virulents, de plus en plus menaçants. On assisterait à la préocccupante "montée" du racisme, en particulier dans notre pays.

En quelque sorte, les Français, sans être croyants, deviendraient toujours plus pratiquants en matière de racisme... Le racisme serait en outre la seule idéologie capable d'influencer le comportement d'un peuple sans que celui-ci puisse accéder à son corps doctrinal.

Les théories racistes ont, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, disparu du paysage intellectuel. Rares sont ceux qui ont lu Gobineau ou Drumont ; plus rares encore ceux qui connaissent Vacher de Lapouge ou Montandon, pour n'évoquer que quelques auteurs français. Les théoriciens du racisme n'intéressent plus guère que les universitaires ou les thésards.

Comme le montre Pierre-André Taguieff, le concept même de race a fait l'objet d'une "*délégitimation scientifique* [3]" systématique. La "déclaration sur la race et les préjugés raciaux" élaborée en septembre 1967 à l'issue de la conférence de l'Unesco à Paris affirme à cet égard que, « *dans l'état actuel des connaissances, on ne saurait attribuer les réalisations culturelles des peuples à des différences de potentiel génétique* [...]. *Les peuples du monde d'aujourd'hui paraissent posséder des potentiels biologiques égaux leur permettant d'atteindre n'importe quel niveau de civilisation* [4] ». En tout état de cause, on ne perçoit plus de nos jours la race comme au siècle passé : la race est devenue une notion statistique, dynamique et évolutive. Elle se définit par la fréquence moyenne d'un certain nombre de gènes qui déterminent, pour une population donnée, des caractères ou des prédispositions physiques, pathologiques et psychologiques. Ses contours apparaissent plus flous et rendent beaucoup plus problématique l'affirmation d'une homogénéité ou d'une pureté raciale.

Même sans invoquer des dispositions pénales répressives, il est toujours périlleux au sein de la communauté universitaire et scientifique d'aborder la question des aptitudes ou des prédispositions génétiques qui constitue en effet une autre façon d'étudier les races. Les controverses, souvent violentes, déclenchées par les travaux d'Arthur Jensen, de Hans Eysenck ou de Chrystopher Jencks sur l'héritabilité des aptitudes intellectuelles sont là pour en témoigner.

Chargé de lourdes connotations, le mot "race" lui-même est devenu suspect et l'on n'en use qu'avec circonspection.

L'affirmation de l'établissement selon laquelle le "racisme" se développerait nous place donc devant un dilemme incontournable.

En effet, si les races n'existent pas, sinon dans l'ordre statistique, et si les théoriciens du racisme se trouvent oubliés ou intellectuelle-

ment marginalisés alors que les comportements racistes perdurent ou s'accentuent, cela implique nécessairement que l'on attribue au "racisme" des faits qui ne découlent pas de lui. En d'autres termes, que ce que l'on qualifie de racisme *n'est pas* du racisme. Ou bien alors, ces comportements que l'on réprouve se trouvent si profondément enracinés dans la nature humaine — puisqu'ils persistent alors même que les idéologies racistes ont disparu — que l'on doit bien finir par admettre que, d'une façon ou d'une autre, les races existent ou, plus exactement, que la perception des différences raciales constitue une réalité que l'on ne doit pas ignorer.

L'antiracisme militant de l'établissement repose donc sur une manipulation sémantique, qui consiste à attribuer au "racisme" des comportements qui lui sont étrangers, doublée d'une dangereuse indifférence aux faits.

La manipulation antiraciste

Les concepts de "racisme" et d'"antiracisme" ont perdu en précision en proportion directe de leur expansion. Devenus des catégories commodes, ils cachent, sous un vocable flou, des penchants idéologiques fort éloignés des intentions déclarées. Fondés sur l'équivoque, ils servent à tromper.

Le discours que tient l'établissement sur le racisme masque d'abord une stratégie visant à redonner un nouveau souffle au vieil égalitarisme. On combat le racisme, en effet, non pas au nom du respect de la dignité et de l'identité de chaque peuple, ce qui reviendrait à affirmer la nécessaire sauvegarde de la pluralité ethnique et culturelle, mais au nom d'un égalitarisme implicite qui entend réduire la diversité humaine — au demeurant systématiquement niée — à un modèle assimilateur unique. Comme le remarque Philippe Beneton, la formule "Touche pas à mon pote" ne veut pas dire la même chose que "nous sommes tous frères" : elle « *n'est pas seulement impérative, elle s'affranchit délibérément du respect des formes* [...]. *Elle pose une relation d'égalité en des termes qui expriment une certaine agressivité et, surtout, qui traduisent une idée dévoyée de l'égalité* [...]. *Le mépris des formes dont elle témoigne n'est pas seulement un facteur de nivellement ; il rend les relations humaines plus sèches, plus rudes, plus brutales*[5] ».

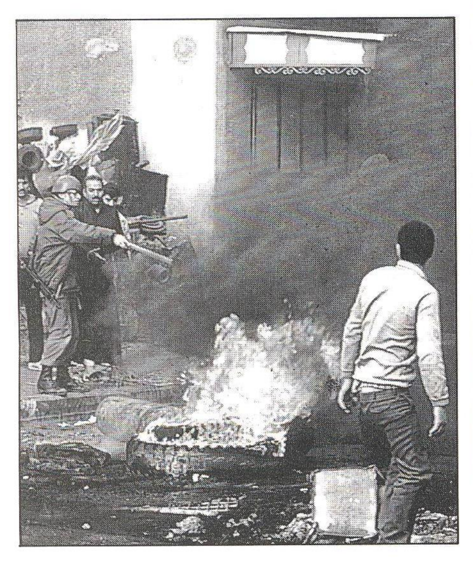
L'antiracisme égalitaire procède ainsi du cosmopolitisme utopique. Il est significatif à cet égard qu'Harlem Désir ait déclaré que l'intégration des immigrés serait d'autant plus aisée que le jeans supplanterait le tchador : en d'autres termes, que chacun, abandonnant ses traditions culturelles, revêtirait le même uniforme. L'essence totalitaire d'un tel projet apparaît clairement. Cet "antiracisme" qui ne voit en chaque homme qu'un "pote" en puissance aboutit dans les faits à des résultats voisins de ceux du racisme d'exclusion qu'il prétend combattre. Refuser de percevoir les différences ethniques et culturelles revient à leur ôter tout droit à l'existence aussi sûrement que si l'on avait recours à la violence physique. Un certain antiracisme finit ainsi par réduire l'humanité à son plus petit dénominateur commun, c'est-à-dire finalement à l'appauvrir. Au nom de l'antiracisme, on cherche à empêcher que les hommes se voient tels qu'ils sont et qu'ils prennent en compte leurs différences.

Il est significatif qu'il devienne pénalement répréhensible de considérer « *l'origine ou l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée* » d'une personne ou d'un groupe de personnes[6], toutes dimensions qui précisément fondent l'identité.

Une répression injuste et partiale

Il y a peu de temps encore, le terme de "discrimination" — proprement l'action de discerner ou de distinguer — figurait au rang des concepts positifs. Le Littré en faisait même « *le fondement de notre intelligence*[7] ». Les dictionnaires d'aujourd'hui l'assortissent désormais d'une connotation fortement négative : ainsi, par exemple, le *Dictionnaire du français du collège*[8] de chez Larousse affirme que la discrimination a pour synonyme "ségrégation" et "racisme". Pareil glissement sémantique n'est pas neutre et s'inscrit dans une démarche visant à jeter le discrédit sur l'aptitude à opérer des distinctions, à affirmer des préférences, à faire des choix.

La lutte contre le "racisme" sert de prétexte à la mise en suspicion des préférences, prélude nécessaire à leur répression.



Le 10 novembre 1975, l'assemblée générale des Nations Unies adoptait la résolution 3379 par 72 voix contre 35 et 22 abstentions déclarant que le sionisme « *est une forme de racisme et de discrimination raciale* ». Cette résolution, qui constituait une ingérence dans la politique intérieure d'un État au nom du droit international et des droits de l'homme, ne fut évidemment jamais appuyée par l'envoi d'une force internationale comme dans le cas de la récente affaire du Koweït, pas plus qu'elle ne fut suivie de mesures de boycott comme dans le cas de l'Afrique du Sud. Elle tendait néanmoins à faire d'Israël un État raciste. L'antiracisme, qui aboutit en France à un racisme antifrançais, peut se transformer à l'étranger en un racisme "antijuif" ou anti-arabe", selon qu'il est manipulé par les premiers ou par les seconds. Une machine à détruire les peuples et les nations. Ici, les forces israéliennes aux prises avec des manifestants palestiniens à Gaza.

La vraie définition du racisme

C'est en 1932 que le mot "racisme" apparaît, semble-t-il pour la première fois, dans le Larousse. La définition qu'en donnent les encyclopédies, dictionnaires et lexiques est en général la même : « *système qui affirme la supériorité d'un groupe racial sur les autres* » (Petit Larousse) ; « *théorie de la hiérarchie des races fondée sur la croyance que l'état social dépend des caractères raciaux* » (Robert) ; « *théorie de la hiérarchie des races qui conclut à la nécessité de préserver la race dite supérieure* » (Petit Robert).

On voit bien que toutes ces définitions ne correspondent en rien avec les idées développées par la droite nationale. Et que le procès de racisme qui lui est fait est une mascarade pure et simple. En revanche, on ne peut en dire autant de certains auteurs ou hommes politiques qui ont pourtant droit à la considération de nos contemporains. Léon Blum, par exemple, qui a déclaré : « *Nous admettons le droit et même le devoir des races supérieures d'attirer à elles celles qui ne sont pas parvenues au même degré de culture* » (9 juillet 1925). Ou encore David Hume qui écrivait : « *Je suis porté à croire que les noirs et en général toutes les autres espèces d'hommes sont naturellement inférieurs aux blancs.* » Ou Voltaire : « *La race des nègres est une espèce différente de la nôtre, comme la race des épagneuls l'est des lévriers.* » Quant au philosophe Kant, il déclarait que « *le nègre n'a reçu de la nature que le goût des sornettes* ».

En réalité, à vouloir trop en faire, les antiracistes dénaturent leur cause, comme le dit très bien Claude Lévi-Strauss : « *Rien ne compromet davantage, n'affaiblit de l'intérieur et n'affadit la lutte contre le racisme que cette façon de mettre le terme, si j'ose dire, à toutes les sauces, en confondant une théorie fausse, mais explicite, avec des attitudes communes dont il serait illusoire d'imaginer que l'humanité puisse un jour s'affranchir, ni même qu'il faille le souhaiter* » (*le Regard éloigné*, Plon, 1983).



Pierre Bergé, patron d'Yves Saint-Laurent, créateur de la revue *Globe*, organe de la gauche caviar et cosmopolite, affairiste et interlope. Cet ami personnel de François Mitterrand est l'une des figures de proue de l'antiracisme égalitariste et mixiste, un antiracisme qui débouche sur une haine de la patrie et un racisme à rebours antifrançais. Énumérant dans *Globe* (décembre 1986) les mots qui lui donnent la nausée, il déclare : « *La patrie, c'est plus dangereux. On peut parler de tout le reste, mais, attention : patrie, pas touche !* ». « *Nous sommes quelques-uns à ne plus nous reconnaître dans cet hexagone égoïste.* » Une grande partie de la littérature antiraciste se complaît ainsi dans la caricature et le dénigrement de la "France profonde". La figure des Français y est ridiculisée et avilie (le "franchouillard" de *Globe* ou le "beauf" du dessinateur Cabu) et ce traitement n'est pas sans rappeler les attaques antisémites d'avant-guerre, une forme de racisme qui n'est évidemment pas poursuivie.

Toute personne qui exprime une préférence serait un raciste en puissance. Il est devenu courant de qualifier de "raciste", sur le mode plaisant mais néanmoins révélateur, une personne qui marque sa préférence pour quelque chose ou quelqu'un. L'antiracisme égalitaire prétend que toute préférence causerait un préjudice à autrui et opère par là même une confusion volontaire entre les préférences légitimes et les préférences illégitimes. Il affirme également que toute situation différente ou moins favorable résulterait de la mise en œuvre d'une préférence illégitime ou, comme l'on dit aujourd'hui, d'une "exclusion". A l'occasion du deux centième anniversaire du serment du Jeu de paume, François Mitterrand déclarait voir « *dans le refus des exclusions le vrai chantier qui nous attend. La République a besoin de compter son monde : les exclus du travail, les exclus du savoir, les exclus du bien-être, les exclus de la dignité, les exclus de la société, les exclus du logement, les exclus de la culture, doivent disposer de tous leurs droits* [9] ». Au nom de quoi tous ceux qui estiment entrer dans l'une ou l'autre de ces catégories se trouvent fondés à exiger réparation. Cette conception particulière des rapports sociaux trahit l'inspiration égalitaire de l'antiracisme établi.

La lutte contre le "racisme", en jetant le discrédit sur les préférences, aboutit concrètement à rendre suspect le fait de vouloir se protéger des intrusions des autres. On en vient par exemple, au terme de cette curieuse logique, à considérer comme une insupportable discrimination à l'encontre des malades atteints du sida le fait pour les gens en bonne santé de chercher à éviter le contact avec cette terrible maladie.

L'antiracisme égalitaire affirme ainsi son caractère éminemment absurde. En effet, comme la préférence réside au cœur de l'action humaine, ceux qui prétendent établir un monde sans préférences soit se condamnent à l'impuissance, soit ne procèdent qu'à une répression sélective des préférences, c'est-à-dire mettent en œuvre à leur tour leurs propres préférences.

Appliquée sans discernement aux comportements de préférence les plus variés, l'accusation de "racisme" finit par faire de chacun un coupable en puissance. D'ores et déjà, on peut se trouver coupable de discrimination sans le savoir, comme cette dame qui avait fait passer une annonce pour recruter une garde-malade catholique « *de préférence* ». Plus on impose une conception abstraite et désincarnée du racisme, plus s'instaure une insécurité juridique typiquement totalitaire.

Cette dérive paraît d'autant plus inquiétante que tous les comportements de préférence ne font manifestement pas l'objet de la même réprobation de la part de l'établissement.

Lorsque Joseph Sitruk, grand rabbin de France, déclare publiquement : « *Je voudrais que des jeunes gens juifs n'épousent jamais que des jeunes filles juives* [10] », n'exprime-t-il pas lui aussi une préférence condamnable du point de vue de l'idéologie dominante ? Pourtant il ne semble pas avoir fait l'objet de poursuites particulières.

Comme le soulignait Annie Kriegel, le prétendu antiracisme « *contribue fébrilement à propager une vision panraciale des rapports sociaux* [11] », c'est-à-dire en définitive à propager une vue du monde raciste. L'idéologie "antiraciste" tend en effet à réduire les comportements humains et les rapports sociaux à une dialectique unique : celle de la tolérance et de l'intolérance raciale. Une personne irascible fait-elle feu contre des jeunes qui troublent son voisinage, si la victime est d'origine étrangère, il ne s'agit plus d'un tragique fait divers mais d'un crime "raciste". Comme dans les théories racistes, la victime ne se trouve plus perçue dans son individualité propre, mais en tant qu'elle représente une ethnie ou une race particulière ; dès lors le voisin irascible est présumé avoir visé non une personne précise dans une situation spécifique, mais avant tout le représentant d'une autre ethnie que la sienne. En d'autres termes, les personnes ne se trouvent plus responsables à la mesure de ce qu'elles ont fait ou voulu faire, mais en fonction de ce qu'elles sont, notamment du point de vue ethnique.

Singulièrement d'ailleurs, les délits commis par des personnes d'origine étrangère ne sont que très exceptionnellement présentés comme des délits à caractère raciste. Sauf à considérer celles-ci comme remarquablement vertueuses, on doit admettre que cette singularité ressemble fort à une "personnalisation des lois" d'un nouveau genre, qui fonde leur caractère plus ou moins applicable selon l'origine ethnique des personnes en cause.

L'antiracisme égalitaire sécrète ainsi une injustice d'autant plus insupportable qu'elle entend s'afficher ostensiblement, à des fins de vaine pédagogie.

Le "raciste" : une figure mythique

Omniprésente dans le discours de l'établissement, la figure du "raciste" prend une dimension symbolique qui n'a plus qu'un lointain rapport avec ce que ce terme représentait au début du siècle.

Le "raciste" finit en effet par incarner tout ce que n'est pas ou n'est plus l'établissement : il incarne toutes les valeurs que ce dernier ne cesse de bafouer et que, justement, il s'efforce de diaboliser pour donner une apparence de justification à ses renoncements.

Pour l'établissement cosmopolite, devient "raciste" celui qui reste fier et conscient de son identité et souffre des tendances au déracinement qu'il constate. "Raciste" également celui qui se sent responsable de sa communauté et du devenir de son peuple, quand l'établissement fait montre d'une insouciance criminelle. "Raciste" encore celui qui entend continuer de voir le monde tel qu'il est et notamment de juger librement de ce qui lui est profitable plutôt que de déléguer cette responsabilité aux autorités morales qui prétendent faire son bien malgré lui.

L'hostilité déclarée à l'égard des "intégrismes" trahit d'ailleurs sur ce plan la profonde décrépitude morale de l'établissement qui ne peut plus concevoir autrement que d'un point de vue pathologique le fait de vivre avec des certitudes et d'incarner une foi.



Bernard-Henri Lévy, prétendument "nouveau philosophe". Au nom de la morale cosmopolite des droits de l'homme, et avec un sens aigu des affaires et de la publicité, il s'est fait une spécialité de la chasse aux fascistes et aux racistes, qu'il poursuit jusque dans la littérature ancienne. Ce nécrophage, grand croisé de toutes les "causes humanitaires", déclare : « *Il y a deux nations, la charnelle, la substantielle, celle qu'on hérite, celle de Péguy et de Barrès, qui n'a cessé d'engendrer la bêtise naturelle et fasciste, et puis il y a l'autre, la nation antilyrique, abstraite, sans couleur, sans odeur, celle de tous les hommes, la mienne.* » L'antiracisme débouche ici sur la négation de l'identité culturelle française.

Le racisme est devenu une abstraction métaphysique à mesure qu'on l'érigeait en figure du mal absolu. Mais il ne personnifie jamais que l'image inversée des penchants de l'établissement.

Le dernier rempart de l'établissement

Ce que l'on qualifie aujourd'hui de "racisme" a justement ceci de particulier, à la différence du siècle passé, que personne ne s'en réclame plus. Cela souligne le caractère essentiellement polémique et artificiel de l'accusation. L'antiracisme constitue en effet le dernier rempart de l'établissement contre le déferlement de la volonté des peuples. Il tente d'enrayer l'apparition des nouvelles lignes de partage et des nouvelles forces politiques.

Il est manifeste que l'impressionnant appareil de répression "antiraciste" sert principalement à contrer la dynamique électorale du mouvement national.

Comme le remarque Philippe Beneton, « *la tolérance est ici brandie moins pour la défense de la liberté que pour censurer des idées qui déplaisent* [...] *; c'est une arme de censure et, plus généralement, un moyen pour imposer aux autres une reddition de leurs valeurs* [12] ».

Plus essentiellement encore, l'antiracisme égalitaire vise à semer le doute et la mauvaise conscience, pour la démobiliser, dans l'opinion.

Réalité impalpable, le "racisme" offre la commodité de donner un avantage décisif à l'accusation et de tétaniser la défense : les "antiracistes" ne se limitent pas au fait ni au dit, mais entendent bien sanctionner le non-dit, voire l'intention du non-dit. Le climat de suspicion et l'insécurité induits par ce comportement visent justement à provoquer un sentiment de culpabilité au cœur de chacun.

Parce qu'il a été érigé en absolu métaphysique, le péché de racisme peut être instillé en chacun de nous, d'autant que cette tentative s'inscrit parfaitement dans le climat de culpabilisation de l'homme européen qui a pris naissance avec la fin de la dernière guerre mondiale.

L'antiracisme égalitaire cherche à diffuser la mauvaise conscience dans l'opinion, afin qu'en proie au doute, celle-ci hésite à concrétiser politiquement ses inquiétudes et ses révoltes.

Absolu métaphysique, le "racisme" caricature la notion chrétienne de péché originel : un péché qui tiendrait à notre nature et dont seule la caste des professionnels de l'antiracisme pourrait nous délivrer, à condition qu'on se soumette à ses commandements.

L'antiracisme démasqué

Rhétorique de l'intimidation, la vulgate antiraciste, malgré les impressionnants moyens dont elle dispose, débouche néanmoins sur une impasse. En effet, au fur et à mesure qu'il se déploie, l'antiracisme égalitaire se condamne à se démasquer.

Son caractère artificieux se dévoile progressivement. Ce prétendu antiracisme cache une forme particulière de racisme : le racisme antifrançais et anti-européen, injuste et partial comme tous les racismes.

Cet antiracisme qui affirme qu'il faut vivre sans exclure n'hésite pas à frapper d'interdit ceux qui ne partagent pas ses analyses en les vouant aux gémonies médiatiques. Les bons apôtres de la tolérance se révèlent intolérants, violents et sectaires.

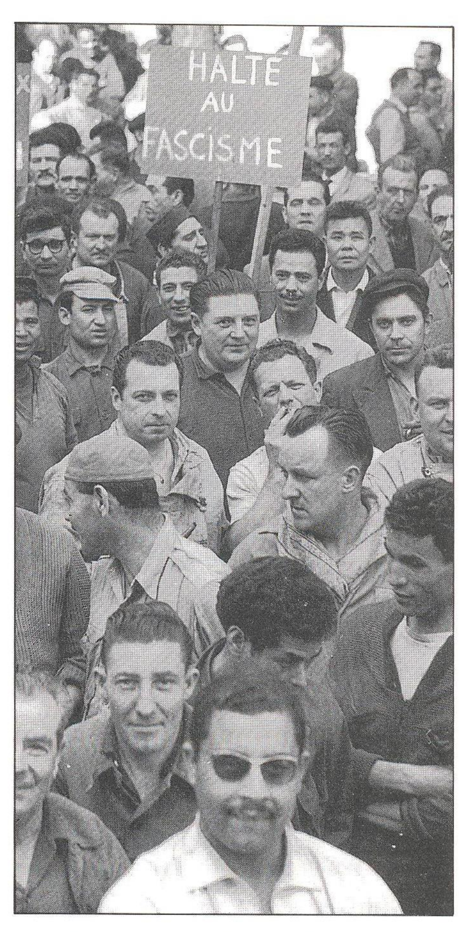
Plus la métaphysique antiraciste veut peser sur le réel, plus les faits la contredisent. Tel est le destin pitoyable de toutes les utopies.

Les antiracistes s'acharnent à réprimer l'expression des préférences et des identités alors même que les valeurs d'identité et d'enracinement connaissent un incontestable regain de par le monde. Comment réprimer longtemps chez les Français ce qu'on légitime chez les autres peuples ? De même que le communisme n'a pu masquer la meilleure prospérité du monde libre, l'établissement antiraciste ne parviendra pas à censurer les aspirations identitaires légitimes de tout un peuple. S'il s'emploie aujourd'hui à agiter l'épouvantail raciste, ses tentatives rappellent celles des médecins du siècle dernier qui voulaient ressusciter les cadavres au moyen de décharges électriques et n'expriment qu'une grotesque et dérisoire prétention à échapper à l'inéluctable. ■

1. *Essai sur l'inégalité des races humaines*, Arthur de Gobineau, Belfond, 1967.
2. Définition du "racisme" selon le *Nouveau Petit Larousse illustré*, 1952.
3. *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Pierre-André Taguieff, éd. La Découverte, 1987.
4. Cité par Jean-Pierre Hébert in *Race et Intelligence*, Copernic, 1977, p. 37.
5. *Le Figaro*, 18/09/86.
6. La loi n° 72 du 1er juillet 1972.
7. Dictionnaire Littré, édition 1987.
8. Larousse, 1988.
9. *Le Monde*, 22/06/89.
10. *Le Monde*, 14/11/89.
11. *Le Figaro*, 02/04/85.
12. *Le Figaro*, 18/09/86.

De l'antifascisme à l'antiracisme

par Régis Constans



La gauche et ses relais ont toujours su exploiter habilement les mots devenus maudits pour les retourner contre leurs adversaires. Il en a été ainsi de l'apostrophe "fasciste", abondamment utilisée après la guerre pour éliminer n'importe quel opposant. Pétitions, appels, manifestations, marches, comités "antifascistes" se sont succédé pendant quarante ans, avant que les socialistes ne troquent l'antifascisme usé contre l'antiracisme.

Anathème lancé à la figure de ses adversaires par la gauche, l'épithète "raciste" constitue aujourd'hui, comme avant lui l'épithète "fasciste" dont il est le substitut, une accusation sans appel qui doit servir les intérêts politiques de cette dernière et salir tous ceux qui s'y opposent. L'antiracisme n'est donc qu'un instrument d'ahurissement destiné à inscrire dans les faits l'idéologie cosmopolite des droits de l'homme que la gauche a adoptée en 1983, après avoir abandonné le marxisme et le collectivisme. On découvre ici les différentes étapes politiques de la mise en place d'un dispositif auquel le RPR et l'UDF ont prêté leur concours empressé et dont la loi Gayssot est le point d'orgue : une véritable machine de guerre lancée contre tous ceux qui ont à cœur de défendre l'identité française et le fait national.

« *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum* [...]. *Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques.* » (Article 3 de la constitution du 4 octobre 1958.)

En opérant une distinction fondamentale entre nationaux et étrangers, notamment en n'accordant le droit de vote qu'aux "nationaux français" et en exigeant des fonctionnaires de l'État qu'ils aient la nationalité française, la constitution de la Ve République est devenue, depuis le 13 juillet dernier, une constitution discriminatoire et en quelque sorte "raciste" au regard de la législation française.

Ce jour-là, le président de la République signait une loi « *tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe* ».

Élaborée par le Parti communiste, proposée par le député communiste Jean-Claude Gayssot, votée en première lecture début mai, puis en deuxième et troisième lecture fin juin (sept députés en séance pour le vote définitif le 28 juin), cette loi dispose en effet que « *toute discrimination fondée sur l'appartenance ou la non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion est interdite* ».

C'est ainsi que par les discriminations qu'elle a toujours reconnues et pratiquées à travers sa législation, fondées sur l'appartenance ou la non-appartenance à la nation française, la République française est devenue, devant sa propre loi, une République xénophobe et "raciste".

En vérité, l'objectif de la loi Gayssot est double : politique et culturel.

Il s'agit d'une part d'interdire à Jean-Marie Le Pen et au Front national d'évoquer le thème de la "préférence nationale" sous peine d'inéligibilité ; d'autre part de maintenir sous haute surveillance la recherche historique sur la Seconde Guerre mondiale en érigeant en délit toute discussion des conclusions du tribunal militaire international de Nuremberg. Loi diffamatoire puisqu'elle pose au départ un prétendu racisme des Français et anticonstitutionnelle, la loi Gayssot constitue l'aboutissement du montage antiraciste forgé par la gauche à partir des années 1984-1985 et repris à son compte par la droite libérale.

Aujourd'hui, l'antiracisme a succédé à l'antifascisme. Fabriqué avant la dernière guerre mondiale, l'antifascisme visait à rallier à des thèmes de campagne imaginés par la

gauche socialo-communiste des compagnons de route venus d'autres horizons politiques, philosophiques et religieux. Destiné avant tout à contrer les mouvements et régimes fascistes, il se confondait avec la défense de la République.

Le terrorisme verbal

Après 1945, l'"antifascisme", habilement exploité par la gauche, devait survivre à l'écrasement du fascisme pour diaboliser et rejeter au banc d'infamie tous les adversaires de celle-ci, même les plus proches, en les associant aux régimes déchus d'avant-guerre.

Ainsi, pendant plus de trente ans, le Parti communiste qualifia de fascistes tous ceux qui s'opposaient à lui, y compris les socialistes. Ces derniers firent de même à l'encontre des communistes, des libéraux et des gaullistes.

Etre traité de "fasciste" était alors l'injure suprême. A peine nommé Premier ministre, en 1974, Jacques Chirac prenait soin de préciser : « *Je n'ai jamais eu vraiment qu'un seul ennemi, avec lequel je ne transigerai jamais : le fascisme.* »

L'effondrement de tous ses modèles (URSS, Chine, Cuba, Vietnam, Cambodge, etc.), puis, à partir de 1981, sa confrontation avec les réalités économiques, allaient conduire la gauche à opérer une importante mutation idéologique (voir *Identité*, n° 4, nov.-déc. 1989).

Au front de classe, à la défense des droits des travailleurs, à la rupture avec le capitalisme, elle substitue alors la défense des droits de l'homme et la "lutte contre l'exclusion". Une mutation qui se produit à partir de 1984, avec l'arrivée de Laurent Fabius à Matignon. A partir de cette date, en effet, au nom d'une vision cosmopolite de la société, la priorité est donnée à l'intégration des immigrés et à la lutte contre tout ce qui peut entraver celle-ci. Dans cette perspective, il convient de remettre radicalement en cause la notion de "préférence nationale" sur laquelle tous les gouvernements français, quelle que fût leur couleur politique, s'étaient depuis toujours appuyés.

L'antifascisme, usé et dépassé, est alors remplacé par l'antiracisme qui devient l'arme absolue au service de cette nouvelle politique.

Au nom des droits de l'homme, la "préférence nationale" se trouve ainsi assimilée à une discrimination d'ordre racial et toute velléité de défendre l'identité française assimilée à une volonté criminelle.

Il faut rappeler que cette mutation avait été préparée de longue date par la Ligue des droits de l'homme, la Licra (Ligue contre le racisme et l'antisémitisme) et le Mrap (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) d'obédience communiste.

Une arme redoutable : la loi Pleven

Ces trois associations avaient déjà pesé de tout leur poids dans l'adoption de la loi Pleven de 1972. Proposée par René Chazelle, député socialiste de la Haute-Loire, votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale et du Sénat, promulguée le 1er juillet 1972, passée à la postérité sous le nom de "loi Pleven" (par allusion au fait que René Pleven, alors garde des Sceaux, s'était rallié spontanément à la proposition de M. Chazelle), cette loi entendait réprimer toute « *diffamation* » ou « *injure* » « *envers une personne ou un groupe de personnes, à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation ou une religion déterminée* ».

Ce qui signifie que, même sans "diffamation", sans "violence" et sans "haine", le seul fait de demander l'application d'un traitement spécial à des étrangers passait dès cette époque, au titre de provocation à la "discrimination", pour un délit [1].

La loi Pleven obéissait déjà à une philosophie générale ainsi analysée par maître Georges-Paul Wagner dans un numéro spécial de la revue *Itinéraires* [2] :

« *Tout au fond,* écrit maître Wagner, *la dénonciation du racisme est la dénonciation de tout ce qui contredit une certaine idéologie mondialiste et égalitaire, selon laquelle tout homme égale tout homme. Au regard de cette idéologie, il est intolérable que les Français puissent se voir dans une glace (eux et leur passé) sans avoir honte d'eux-mêmes ; éprouver une fierté de ce qu'ils furent ou de ce qu'ils firent ; aimer mieux les stances du Cid qu'une mélopée papoue. Une telle arrogance, inégalitaire et discriminatoire, justifie une censure exercée au profit d'autres "civilisations" ou d'autres "ethnies" qui, de notoriété publique, ne pratiquent pas la réciprocité.* »

Dans la seconde édition de ce numéro spécial d'*Itinéraires*, Jean Madiran expliquait : « *La situation est abusive en ce que, sous la pression d'un soi-disant racisme inspiré et manœuvré principalement par l'appareil communiste, la loi du 1er juillet 1972 est utilisée pour frapper d'interdit les expressions verbales, culturelles et politiques du sentiment national ; et même, à l'occasion, celles du sentiment religieux traditionnel.* »

L'idéologie qui sous-tendait déjà la loi Pleven et, plus généralement, l'antiracisme, était l'idéologie cosmopolite. Auteur d'une *Description, Analyse et Critique de la loi du 1er juillet 1972, dite antiraciste*, maître Éric Delcroix expliquait quant à lui : « *L'État prône ce cosmopolitisme, au-delà des mots, contre l'intérêt national et la nature de ses nationaux qui, en tant que tels, sont ses ennemis potentiels, à la "cohésion sociale" et à l'enracinement desquels il faut attenter* [3]. »

1983 : le grand tournant

Fort de ces précédents — la loi Pleven et le travail effectué par les organisations antiracistes —, le Parti socialiste, en pleine déconfiture économique et sociale et à la recherche d'une nouvelle légitimité morale, n'eut pas beaucoup de mal à faire sienne l'idéologie cosmopolite. A partir de 1984-1985, il va même réussir à polariser toute la vie politique française autour du clivage "raciste-antiraciste". Et, dans cette entreprise, il s'appuiera sur SOS-Racisme, une association fondée en 1984 par un jeune apparatchik du Parti, ancien trotskiste, ancien militant de la LCR (Ligue communiste révolutionnaire), Julien Dray, qui propulsa sur le devant de la scène un jeune métis, symbole du genre humain de demain, lui aussi ancien de la LCR, Harlem Désir.



Le 3 mai 1990, l'Assemblée nationale adopte le projet de loi sur le racisme proposé par le député communiste Jean-Claude Gayssot. Loi diffamatoire puisqu'elle pose pour postulat un prétendu racisme des Français, loi anticonstitutionnelle puisqu'elle va à l'encontre de l'article 2 de la Constitution qui opère une distinction fondamentale entre nationaux et étrangers, loi liberticide puisqu'elle porte atteinte à la liberté d'expression, loi antidémocratique puisqu'elle vise à interdire l'existence d'un mouvement politique, en l'occurrence le Front national, bête noire de l'établissement.



Charles Pasqua, en compagnie d'Areski Dahmani, président de l'association maghrébine France-Plus qui regroupe les jeunes arabes ne se reconnaissant plus dans SOS-Racisme jugée trop proche de l'UEJF (Union des étudiants juifs de France). Pour Charles Pasqua, « ***la France est une terre d'assimilation et d'intégration*** **». Lui et ses confrères politiciens de la "droite" RPR et UDF ont participé et continuent de participer activement au montage antiraciste orchestré par la gauche sous l'égide de l'idéologie cosmopolite des droits de l'homme. A défaut des voix des Français qui se détournent d'eux, les politiciens de droite "racolent" celles des beurs. L'antiracisme est rarement dénué d'arrière-pensées. Arrière-pensées qui coûtent cher aux contribuables : la campagne de France-Plus soutenue par Pasqua était financée par le département des Hauts-deSeine.**

Les socialistes promettent d'assurer l'avenir politique de Julien Dray (il obtiendra, en 1988, une circonscription "sur mesure" dans l'Essonne) et SOS-Racisme s'engage à devenir le fer de lance du PS et du gouvernement en matière de politique antiraciste.

Dans un pamphlet publié récemment sous le titre *Histoire secrète de SOS-Racisme*, Serge Malik (co-fondateur de SOS-Racisme, association avec laquelle il a rompu en 1986) écrit : « *La mobilisation des potes, c'est la répétition, le brouillon de la génération Mitterrand. En trois ans, elle a permis au président de reconstituer une majorité qui avait fondu comme neige au soleil dans la première partie de son septennat* [4]. »

Tandis que la Licra et le Mrap multiplient les procès "antiracistes" visant à faire condamner, au nom de la loi Pleven de 1972, tout propos ou écrit non conforme au credo antiraciste, SOS-Racisme et d'autres associations antiracistes (France-Plus, France-Libertés, etc.), humanitaires et caritatives, entrent à leur tour dans la danse et s'érigent en "autorités morales" (voir *Identité*, n° 5, janv./fév. 1990).

Relayées par les médias, ces "autorités morales" vont exercer une véritable "police de la pensée", si bien que l'on finit par assister à « *un phénomène de sidération antiraciste qui confine à l'hystérie*[5] ».

Le phénomène allait très vite toucher la droite libérale qui s'empressa d'apporter son soutien actif au montage antiraciste conçu par la gauche.

La droite libérale rallie la cause "antiraciste"

Dès 1985 en effet, dans le domaine capital de l'idéologie et des questions de société, celle-ci amorçait secrètement un tournant à cent quatre-vingts degrés, au point de s'aligner un an plus tard sur l'idéologie de la gauche.

C'est Jacques Chirac qui devait donner le signal en 1985, en déclarant : « *Que la France soit une nation multiconfessionnelle et multiraciale, que d'ailleurs nous soyons tous métis, est une chose trop évidente pour qu'il faille insister* [6]. »

Dès leur retour aux affaires, en 1986, le RPR et l'UDF reprennent à leur compte les thèmes des lobbies pro-immigrationnistes. S'engageant sur ce terrain dans une formidable surenchère avec la gauche.

Un jeune dirigeant du RPR, Thierry Baudrier, n'hésite pas alors à s'exclamer : « *Harlem Désir ? Il parle notre langage. Je me reconnais dans ce qu'il dit, mais ce qu'il dit, nous, on le fait* [7]. »

Et, pendant deux ans, la coalition RPR-UDF va s'employer à doubler le PS sur le terrain de l'antiracisme. En répudiant brutalement tout attachement aux valeurs nationales traditionnelles. Avec, comme priorité, la destruction du Front national.

Le 26 mars 1986, l'organisation maçonnique juive internationale (d'origine américaine) B'nai B'rith publiait dans *le Monde* le communiqué suivant :

« *Les associations B'nai B'rith lancent un appel à la vigilance, attirent l'attention des partis de la nouvelle majorité contre toute tentation de vouloir reprendre les slogans extrémistes sur l'insécurité et les idées xénophobes à l'encontre des immigrés et rappellent aux représentants de ces partis leurs engagements pris, au cours des forums du B'nai B'rith, devant la communauté, déclarations reprises après proclamation des résultats du vote, de ne s'allier en aucun cas au Front national* [8]. »

Aucun démenti, ni du RPR ni de l'UDF, ne devait jamais être opposé à ce communiqué.

Mieux : le premier projet symbolique du gouvernement Chirac allant dans le sens de cette déclaration fut de rétablir en toute hâte le scrutin majoritaire et de procéder à un nouveau découpage électoral justement destinés à priver le Front national de toute représentation parlementaire. Et le second acte, non moins symbolique, de ce même gouvernement allait être la création d'un secrétariat d'État aux Droits de l'homme qui fut confié au docteur Claude Malhuret, ancien maoïste reconverti dans le libéralisme et l'action humanitaire, membre de l'association Médecins sans frontières.

En revanche, pas de secrétariat d'État à l'Immigration. Et, emboîtant le pas au gouvernement Chirac, les politiciens du RPR et de l'UDF allaient, pendant deux ans, multiplier les déclarations publiques contre le "racisme" et l'"exclusion".

Le 20 novembre 1987, Jacques Toubon, alors secrétaire général du RPR, laisse entendre que « *le débat sur le code de la nationalité ne doit pas éclipser la question relative aux droits des citoyens et de l'individu, quelle que soit sa nationalité* ».

Devant les jeunes du RPR, Jacques Chirac proclame son « *attachement à la société de libertés, la force de la cellule familiale et l'exigence d'une véritable solidarité* » et affirme son « *refus de l'exclusion, de la division, de la xénophobie, du racisme et de l'intolérance* [9] ».

Ces mêmes politiciens se prononcent alors franchement en faveur d'une société pluriculturelle et multiraciale.

1986-1988 : la surenchère

Au cours d'un voyage aux Antilles, Jacques Chirac se fait le chantre d'« *une France pluraliste et multiraciale* [10] ». Michel Aurillac, ministre des Transports, avoue être « *en parfaite communion d'idées avec Harlem Désir sur la nécessité de l'intégration des immigrés* [11] ».

Quant à Raymond Barre, constatant dans une interview à *l'Express*, que, « *désormais, cent mille enfants naissent chaque année en France de parents étrangers* », il tire cette leçon : « *Pour que notre société multiraciale soit intégrée et préserve son identité culturelle, il faut un vaste effort d'éducation* [12]. »

Toutes ces déclarations se traduisent en actes. Par des mesures négatives et positives.

Par mesures négatives, il faut entendre les dérobades destinées à camoufler les reculades, l'abandon des points essentiels de la plate-forme électorale commune de 1986 et les concessions aux lobbies antiracistes.

Leur détonateur sera, début décembre 1986, le débat parlementaire autour du projet de loi Devaquet sur la réforme des universités. Les manifestations d'étudiants et de lycéens, encadrées par SOS-Racisme et l'UNEF-ID, la mort de Malik Oussekine et l'exploitation médiatique de ces événements conduisent le gouvernement à préconiser une "pause", c'est-à-dire le report des réformes de société inscrites dans la plate-forme électorale commune.



Les profanations de cimetières, œuvre de désaxés ou de désœuvrés, sont malheureusement monnaie courante. Et elles ont lieu dans l'indifférence la plus totale. C'est dire si la formidable exploitation politico-médiatique de celle qui fut commise dans le cimetière juif de Carpentras relevait d'une volonté délibérée, savamment orchestrée par le lobby antiraciste. Il s'agissait d'accréditer l'idée fallacieuse d'une prétendue résurgence du racisme qu'un rapport de la Commission nationale consultative des Droits de l'homme remis le 27 mars 1990 à Michel Rocard avait tenté sans succès d'échafauder. Ce rapport dénombrait 237 injures et menaces racistes contre 135 en 1988, alors qu'à l'inverse les actes racistes diminuaient pour passer de 111 en 1980 à 71 en 1989. Des chiffres parfaitement ridicules comparés à ceux de la criminalité ordinaire. Après Carpentras, pourtant, la France allait être plongée dans un véritable psychodrame où le peuple ferait figure d'accusé, l'établissement de procureur et le Front national de bouc émissaire. Ici, les militants du BETAR saccageant la brasserie "Chez Jenny" au cours d'une manifestation organisée à l'occasion de l'affaire de Carpentras.

La plus importante de ces réformes était, sans nul doute, la révision, dans un sens moins laxiste, du code de la nationalité.

En fait de "pause", ce devait être un enterrement. Sauf, il est vrai, pour le projet de réforme du code de la nationalité. Ce dernier sera bien exhumé six mois plus tard. Mais pour être soumis à une commission de "sages" qui, retournant complètement le projet initial, proposera au contraire un assouplissement du code existant, notamment en ce qui concerne les procédures de naturalisation.

Commentant les conclusions de la commission des "sages", *le Quotidien de Paris* devait même écrire : « *C'est l'idée d'une France généreuse, rayonnante et exportatrice qui s'est dégagée* [13]. »

Par mesures positives, il faut entendre les mesures destinées à imposer aux Français le mélange culturel et racial qu'ils pourraient refuser.

On continue ainsi à subventionner les organisations pro-immigrationnistes. SOS-Racisme reçoit 350 000 francs du ministère du Travail et du secrétariat aux Droits de l'homme. De même, le Mrap et la Licra sont aidés dans l'organisation d'un colloque sur le racisme.

Claude Malhuret et son collègue de l'Éducation nationale, René Monory, annoncent en mai 1987 la mise en place, dès la rentrée suivante, d'un enseignement des droits de l'homme dans les classes de seconde. Le garde des Sceaux Albin Chalandon adresse aux parquets une circulaire les incitant à redoubler de vigilance et à prendre l'initiative de poursuites à l'encontre des auteurs d'actes ou de propos racistes ou pouvant être considérés comme racistes.

Les nouveaux hérauts de l'"antiracisme"

Les députés RPR Michel Hannoun (Isère) et Étienne Pinte (Yvelines) font adopter un amendement autorisant un plus grand nombre d'associations, le plus souvent de gauche, à se porter partie civile dans les procès de racisme.

Et Charles Pasqua fait modifier l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 permettant au ministère de l'Intérieur d'interdire aux mineurs la vente de publications « *incitant à la haine raciale* ».

Dans le même temps, le ministre du Travail Philippe Seguin se flatte devant le Grand Jury RTL-*le Monde* qu'en matière de naturalisation, cent mille étrangers ou enfants d'étrangers se soient vu attribuer la nationalité française en 1986.

Couronnement de ces initiatives RPR et UDF : le "Rapport sur le racisme" établi à la demande de Claude Malhuret par le docteur Michel Hannoun, député-maire RPR de Voreppe (Isère). Une véritable bombe lancée contre la société française.

Estimant que la population étrangère — évaluée par lui à 4,5 millions d'individus — ne va pas cesser de s'accroître, le docteur Hannoun prône l'intégration rapide des immigrés, c'est-à-dire la mise en œuvre d'une politique appliquant aux étrangers résidant en France, dans le respect de leurs différences culturelles, un régime préférentiel.

La liste des mesures proposées est impressionnante : création d'un Haut Conseil de l'immigration associant les différentes communautés ; développement de l'information des immigrés sur leurs droits ; réduction des contraintes administratives pour l'obtention des titres de séjour ; octroi de prêts d'accession à la propriété ; encouragement de l'enseignement des langues des pays d'origine dans les collèges ; création d'épreuves d'arabe dans les concours administratifs afin de faciliter l'accès des jeunes issus de l'immigration à la fonction publique ; financement d'émissions de télévision visant à encourager le métissage, facteur d'enrichissement de l'humanité.

Comme l'antiracisme n'est pas inné, le docteur Hannoun prévoit d'accompagner ces mesures d'un effort de « *formation aux droits de l'homme* » dans les écoles et d'une répression accrue du racisme par les tribunaux. Allant jusqu'à préconiser de priver l'auteur d'un délit à caractère raciste de certains droits civiques comme celui de « *témoigner en justice, d'assurer les fonctions de juré ou de se porter témoin pour certains actes civils* ».

Ajoutée au rapport précisément au moment où le tribunal correctionnel de Paris venait de condamner Jean-Marie Le Pen pour avoir tenté de persuader ses électeurs que la forte présence étrangère sur le sol de France faisait « *peser une menace sur l'identité du peuple français* », cette dernière suggestion n'est pas gratuite. Elle signifie que, désormais, c'est la contestation même de l'idée d'une "France plurielle" qui pourrait être frappée d'interdit.

Deux ans plus tard, la loi Gayssot a fait passer cette menace dans les faits. Mais ne serait-elle pas passée bien plus tôt si Jacques Chirac avait été élu président de la République en 1988 ? On est fondé à se poser la question quand on sait que, dès la remise du rapport Hannoun, le Premier ministre demandait à chaque ministre concerné d'en examiner attentivement les propositions afin de les mettre en œuvre dans les six mois.

De Carpentras à la loi Gayssot

Quoi qu'il en soit, la gauche revenue au pouvoir n'allait pas traîner non plus. D'autant moins que le Front national devenait, au fil des élections, de plus en plus menaçant pour une classe politique en pleine débâcle morale.

Un rapport largement commenté par le gouvernement et les médias laissait entendre que la France était le théâtre d'une prétendue résurgence du racisme. Le grossissement exagéré du phénomène, la dramatisation qui en résulta, indiquaient déjà assez bien la direction prise par la gauche : monter en épingle le "péril raciste" pour justifier ensuite tous les interdits, toutes les mesures répressives en préparation. La profanation des tombes du cimetière juif de Carpentras, immédiatement assimilée par toute la classe politico-médiatique à un acte raciste et antisémite (ce qui demande à être vérifié), lui-même associé aux idées défendues par le courant national, allait tomber à point.

Quelques heures à peine après la découverte des tombes profanées et du corps exhumé, le ministre de l'Intérieur Pierre Joxe désignait le coupable : le Front national. Le président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, engageait toute son autorité pour annoncer à la France médusée que le corps exhumé avait été empalé. Une telle horreur ne justifiait-elle pas toutes les sanctions qui seraient prises à l'avenir contre le Front national ou contre tout autre défenseur éventuel de la "préférence nationale" ? Pierre Joxe, approuvé par l'ensemble de la classe politique, ne laissait-il pas entendre que « *la préférence nationale fait partie de ces idées dangereuses* » qui peuvent conduire certains à commettre des actes tels que celui de Carpentras ?

Hasard ou coïncidence, l'affaire a éclaté à un moment crucial, huit jours après le vote en première lecture de la loi Gayssot et cinq jours avant la publication d'un rapport du député socialiste Philippe Marchand préconisant la naturalisation massive des étrangers et devant servir de base de discussion au débat parlementaire sur l'immigration prévu à partir du 22 mai.



Agissant comme aiguillon ou relais du pouvoir, les "autorités morales", les "ligues de vertu" et les églises auront joué un rôle capital dans la croisade antiraciste. Jean Robert Ragache, Grand Maître du Grand Orient, ici sur cette photo, et son obédience sont eux-mêmes partis en guerre contre le racisme. Leur appel, publié dans *le Monde diplomatique* de juillet 1990, met en exergue les trois commandements de l'antiracisme. "Intoxication" : « *Nous voici de nouveau confrontés à une périlleuse croissance de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme* [...] » ; "exclusion" : « *Combattre le racisme* [...] *implique* [...] *une condamnation des alliances d'opportunité* (avec le Front national) » et, pour finir, "répression". Le texte se termine ainsi : « *Le Grand Orient de France lance un appel solennel au gouvernement, aux élus, aux responsables des partis* [...], *à tous les citoyens, pour que chacun, là où il se trouve, prenne en charge ce combat.* » Comme le remarque Pierre-André Taguieff, « *l'antiracisme sombre* [...] *dans l'inconséquence à engager une guerre totale à son ennemi* [le "racisme", les "racistes"], *tout en légitimant son action d'une condamnation absolue de toute guerre* ».

Philosophie générale de ce rapport : « *L'intégration des immigrés doit s'inscrire dans la perspective d'une lutte globale contre les exclusions et se réaliser de plus en plus selon les règles de notre droit commun. Nous devons peu à peu faire disparaître les procédures et les institutions spécifiques réservées aux étrangers* [...]. »

Comment ? « *(En proposant) à chaque étranger entré et séjournant sur notre territoire d'acquérir la pleine citoyenneté dans le respect des grands principes de notre République — laïcité, tolérance, solidarité — tout en confirmant le droit de chacun à un épanouissement authentique lié à ses origines* [...]. »

Texte « *marqué au coin du parler vrai* », selon le RPR Jacques Toubon et « *modéré* » selon Arthur Paecht.

Parmi les membres de la commission ayant participé à la rédaction du rapport, on retrouve, à côté du président de SOS-Racisme, Harlem Désir, et du fondateur de France-Plus, Arezki Dahmani, Michel Hannoun et Marceau Long, ce dernier placé par Michel Rocard à la tête du Haut Conseil à l'intégration, après avoir présidé, sous Jacques Chirac, la commission de réforme du code de la nationalité.

L'enquête sur Carpentras s'est complètement enlisée. Les véritables coupables ne seront sans doute jamais retrouvés. Tout le monde se tait.

Peu importe la vérité. L'exploitation de cette affaire a permis de faire passer en douceur la loi Gayssot, véritable "coup d'État législatif" pour reprendre une expression de Jean Madiran. Grâce à elle, le pouvoir dispose désormais de l'instrument rêvé pour réprimer la "préférence nationale".

Il y a deux ans, le journaliste Christian Charrière avait prédit dans *le Quotidien de Paris* : « *Un jour — moins lointain qu'on ne le croit car les événements se précipitent —, le simple fait d'être français deviendra un motif d'inculpation et de poursuites* [14]. » Coïncidence ? La signature de Christian Charrière devait disparaître tout de suite après du *Quotidien de Paris*. ■

---

1. Pour les antiracistes, le racisme ne peut être combattu que par des mesures de police et une répression accrue. C'est qu'ils savent que ce qu'ils nomment "racisme" est un sentiment répandu qu'il convient d'éradiquer. Ainsi, lors du débat parlementaire sur la loi Pleven en 1972, le député Aymar Achille-Fould déclarait : « *Le racisme naît avec l'homme. Il est dans la nature, il est de tout temps et il faut déployer un effort considérable de culture, de civilisation, pour échapper à ce qu'ont été, depuis que l'homme existe, les règles de la discrimination.* » (*Journal officiel*, Débats, 7 juin 1972, p. 2281.)
2. *Le soi-disant antiracisme. Une technique d'assassinat juridique et moral.* Numéro spécial hors série d'*Itinéraires* (1re éd. : déc. 1983, 2e éd. : nov. 1988), 4, rue Garancière, 75006 Paris.
3. Éric Delcroix : *Description, Analyse et Critique de la loi du 1er juillet 1972 dite "antiraciste". Loi subversive et délit métaphysique*, 1989 (éditions de la Libre Parole, 56 bis, rue du Louvre, 75002 Paris).
4. Serge Malik : *Histoire secrète de SOS-Racisme*, Albin Michel, 1990.
5. Éric Delcroix, *op. cit.*, voir note 3.
6. *Le Quotidien de Paris*, 18/01/85.
7. *Le Monde*, 29/08/87.
8. Lire à ce sujet la brochure éditée par *Présent* : *Ce que l'on vous cache. Qui a imposé ce diktat : ne s'allier en aucun cas avec le Front national* (à commander à Difralivre, BP 13, 78580 Maule, 8 F franco).
9. *Le Figaro*, 27/08/87.
10. *Le Monde*, 15/09/87.
11. *Le Monde*, 25/08/87.
12. *L'Express*, 22/01/88.
13. *Le Quotidien de Paris*, 23/10/87.
14. *Le Quotidien de Paris*, 23/09/88.

De l'antiracisme à l'intolérance

par Pierre de Meuse



René Pleven, ancien ministre et député MRP. Il a laissé son nom à la première loi antiraciste, celle de juin 1972, qui réprimait la discrimination en matière sociale, ethnique et religieuse.

Le 7 juin 1972, une loi d'une nature très particulière fut votée par le parlement français. Aucun décompte des voix ne fut effectué ni aucun recensement des présents, le scrutin se faisant à main levée. Aucun débat ne laissa sa trace au *Journal officiel* puisqu'aucune intervention ne fut enregistrée [1].

Il est coutume de rappeler que cette loi, dite "anti-discrimination", a été votée "à l'unanimité". On pourrait aussi bien dire qu'elle fut votée dans l'indifférence générale. Ses dispositions n'impliquaient en effet aucun déblocage de crédits, elles ne gênaient aucune catégorie sociale susceptible de manifester son opposition, c'est pourquoi les représentants du peuple ne l'ont pas jugée digne du moindre débat. Il ne s'est trouvé aucun opposant parce qu'aucun député n'a même entrevu l'importance d'un tel texte.

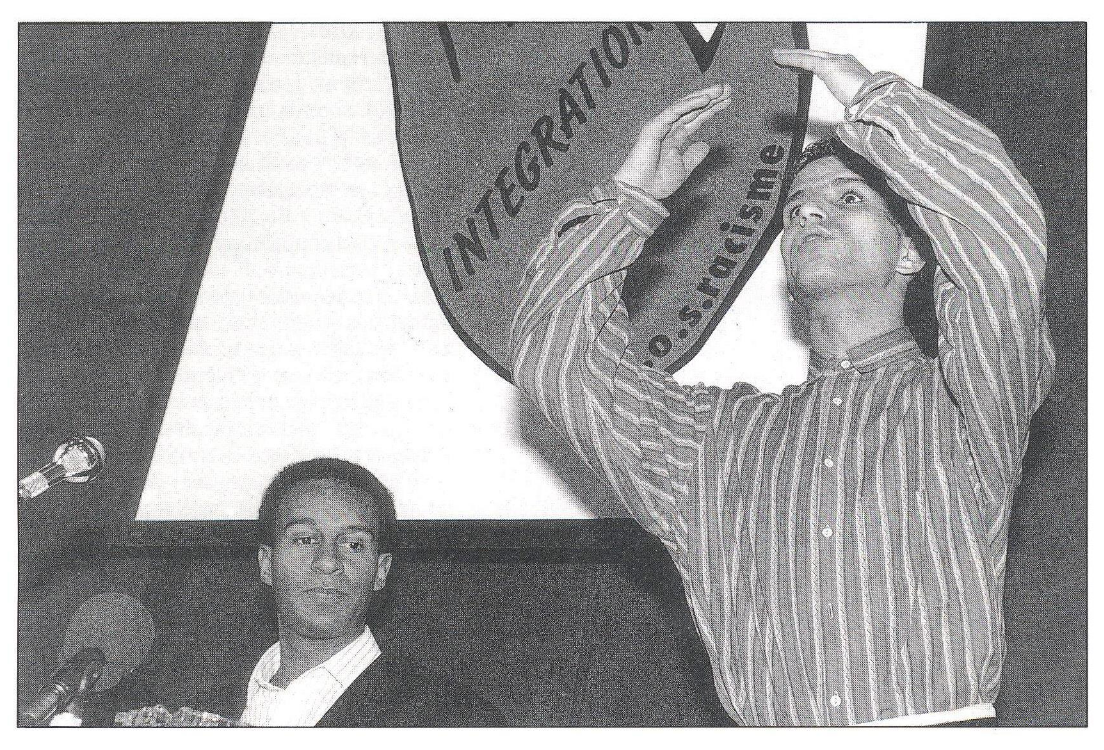
Pourtant, le but avéré de cette loi est d'instaurer un nouveau principe général dans notre droit positif. Ce principe aurait dû faire l'objet d'une révision de la constitution plutôt que d'une loi ordinaire, tant il est lourd de conséquences pour notre société. Un fois de plus, notre classe politique aura montré clairement, comme c'est le cas depuis des décennies, qu'elle ne s'intéresse qu'à l'accessoire au détriment de l'essentiel, à la gestion plutôt qu'au politique, à la routine des partis au mépris de l'avenir de notre pays.

En effet, le but de cette loi est simple : instaurer un délit d'opinion dans un pays qui n'en connaissait pas et la répression d'attitudes relevant pourtant de la sphère contractuelle des individus. Il ne s'agissait donc de rien de moins que d'une modification fondamentale des institutions françaises déplaçant la frontière entre ce qui est privé et ce qui est public, et ce, dans la partie la plus sacrée, celle de la pensée. Mais l'apathie de la France était alors telle que personne, mis à part un petit nombre d'esprits comme Jean Raspail, ne s'en inquiéta.

Les ligues antiracistes saluèrent en revanche cette loi comme une victoire, mais en cachant soigneusement les effets recherchés.

Presque tous les pays d'Europe ont adopté une législation similaire et certains, comme l'Allemagne ou les Pays-Bas, sont encore plus oppressifs. Ainsi le code pénal néerlandais punit d'un an de prison le fait de « *tenir en*

Si l'antiracisme est devenu aujourd'hui un instrument redoutable contre l'unité nationale, c'est la loi Pleven de 1972 qui lui a fourni ses bases légales. Cette loi réhabilitait pour la première fois le délit d'opinion disparu depuis 1881 de notre droit puisqu'elle décidait de réprimer les écrits et les pensées qui auraient pour objet d'inciter à la discrimination entre les hommes. Loi liberticide et anticonstitutionnelle puisqu'elle porte atteinte au principe de la liberté de pensée inscrit dans la Déclaration des droits. Loi inique puisqu'elle poursuit les discriminations négatives qui procèdent d'un refus et sont souvent pratiquées par le peuple, alors qu'elle ignore les discriminations positives, celles qui découlent d'un choix et sont le fait des gens "initiés". Enfin loi criminelle puisqu'en enjoignant de condamner les discriminations en raison de la nationalité, elle pervertit le rôle de l'État jusque-là gardien de l'intégrité nationale pour en faire le bras armé de l'antiracisme et le fossoyeur de la nation.



Du 26 au 31 mars, Harlem Désir était autorisé à faire une tournée dans les lycées et collèges, dans le cadre des mesures prises par le gouvernement socialiste pour « *lutter contre le racisme* ». Opération renouvelée du 24 au 30 avril par une "semaine d'éducation sur le racisme". Comme le dit Pierre-André Taguieff, « *Police, justice et éducation : l'action antiraciste prétend en réaliser de concert les tâches* [...]. *L'utopie antiraciste consiste à supposer possible la réalisation d'un monde de bons et de cultivés. Il suffirait de faire comprendre aux mystifiés, les "racistes", qu'ils sont abusés par des méchants et des profiteurs pour que la mystification cesse immédiatement d'opérer. A cette seule et suffisante condition, le racisme disparaîtrait. On concevra aisément qu'il a encore de beaux jours devant lui* » (*Racisme, antiracisme*, éd. Meridiens Klincksieck, 1986). Ici, Harlem Désir, lors d'une réunion du Conseil national extraordinaire de SOS-Racisme à Paris.

public des propos discriminatoires » ou « *de détenir et de diffuser des écrits discriminatoires* ».

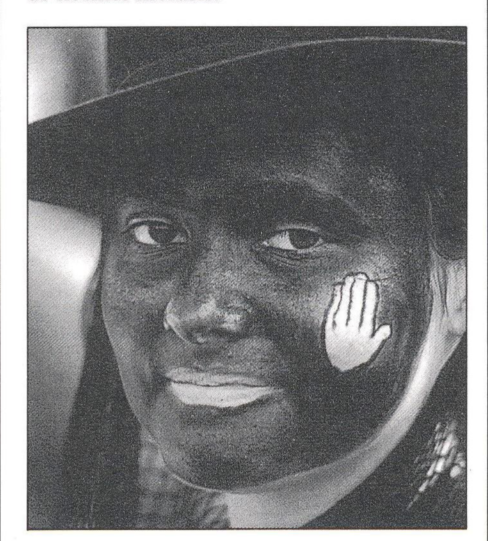
Il convient donc de faire un bilan des atteintes ainsi portées à notre liberté et de leurs implications, lesquelles ont conduit directement à la très récente loi du 2 mai 1990.

Les nouveaux tabous

A première vue, l'objet de la loi est clair : il s'agit de réprimer le fait de réserver à un individu un traitement moins favorable qu'à un autre, à raison de sa race, de sa religion, de son ethnie, de sa nation, ce à quoi ont été ajoutés le sexe et ses variantes [2]. Tel est l'ensemble des attitudes interdites que recouvre le terme de discrimination.

Mais la loi va beaucoup plus loin : sont également réprimés les écrits et opinions qui auraient pour effet de provoquer ladite discrimination, mais aussi ceux qui pourraient avoir cet effet, même contre l'intention de leur auteur, et même s'il ne s'agit que de l'énoncé d'un fait exact, ou les écrits qui n'auraient pas, en fait, pour conséquence d'y conduire mais dont l'intention de leurs auteurs était qu'ils y conduisissent !

Ici, une première constatation s'impose, d'ordre sémantique. Le mot "discrimination", d'origine latine, appartient à la procédure civile romaine et désigne, pour le juge, la décision de séparer deux causes apparemment communes, mais nécessitant un jugement séparé. Par la suite, le sens du mot fut étendu à l'opération qui consiste à distinguer deux idées, à classifier. Au XVIe et au XVIIe siècle, chez Montaigne ou Descartes, le mot discrimination est employé au sens de raisonnement, puisque l'essence du raisonnement est de distinguer. On peut donc se demander comment ce mot a pu connaître une telle évolution, passant de la faculté de raisonner à une action considérée par la loi comme délictueuse. C'est que nous assistons ici, significativement, à l'adoption du sens du mot américain à partir des années 1935-1945. Ce point n'est pas sans intérêt car il montre l'irruption dans notre propre système de référence d'un système de référence étranger, fondé sur l'application aux sciences sociales de normes morales.



L'antiracisme poussé à l'extrême conduit à une automutilation culturelle et ethnique. Pour préparer les autochtones à l'installation et à l'intégration de nouveaux immigrés, pour promouvoir le métissage, objectif ultime de l'égalitarisme cosmopolite, quoi de plus simple que d'inviter les Français à oublier leur histoire, à renoncer à leur culture, à se dépouiller de leur identité, et à épouser les mœurs, les coutumes, les manières de sentir et de vivre des autres, pour tout dire à se fondre dans la négritude ou à s'islamiser ? Autrement dit, au premier précepte : « Déracine-toi pour que je puisse m'enraciner » en succède un deuxième : « Assimile-toi à moi pour que je puisse mieux m'intégrer ». Un précepte qu'illustre bien cette militante de SOS-Racisme.

Car il s'agit bien en effet de morale et ce fait a été analysé notamment par un avocat parisien dans un petit ouvrage consacré à cette loi [3]. Le législateur a entendu intervenir dans le domaine des nouvelles bonnes mœurs. Le tabou sexuel ayant été renversé, il fallait se dépêcher d'en inventer un autre. La loi n'est donc qu'un aspect du retour de la morale, et non un retour à la morale, si bien critiqué par François-Bernard Huyghe et Pierre Barbès dans leur livre, *la Soft-Idéologie*.

Or la morale, nous le savons, établit plus de normes négatives que positives. "Tu ne feras pas" est plus facile et plus répandu que l'inverse. Mais la norme qui commande la non-discrimination est une proposition doublement négative : il est interdit de ne pas donner à quelqu'un le même traitement qu'aux autres.

Le problème, avec une telle proposition, est qu'elle laisse à chaque étape de son déroulement une marge grandissante d'incertitude, donc d'injustice. En effet, s'il est interdit d'exclure, de distinguer, de refuser, la loi n'interdit en aucune façon de préférer un individu à un autre. Or, comme le dit très justement Sowell [4], préférence et discrimination ne sont que la même chose exprimée de deux manières différentes. Il y a donc une faille logique dans la loi, et cette lacune est bien explicable. Le pouvoir ne peut se plonger dans l'examen de toutes les décisions particulières pour traquer les préférences de chacun, et c'est heureux. Toutefois, les effets de cette lacune sont prévisibles : la condamnation du comportement d'exclusion affirmé, qui laisse impunie la préférence tacite, aboutit à pénaliser les plus faibles, les moins informés, les plus pauvres, et les groupes majoritaires, au profit des groupes bien avertis et bien structurés, conscients d'eux-mêmes et minoritaires. En effet, le groupe qui constitue la majorité d'une nation-État peut à la rigueur savoir qui il n'est pas, mais il lui est plus difficile de reconnaître qui il est. Sa première

réaction de défense est d'exclure dès qu'il se sent menacé. C'est l'attitude spécifique du "petit blanc", si cruellement moqué par la gauche en dépit du tragique qui le marque, c'est-à-dire celui d'une collectivité atomisée, appauvrie culturellement et dont la seule forme de conscience culturelle, la seule richesse, est de se distinguer d'autres catégories sociales éthiquement différentes, quoique identiques par le niveau de vie.

En revanche, un groupe bien délimité, national ou social, n'a aucun mal à reconnaître ses pareils. Du reste, qui condamnerait une annonce publiée dans un journal, arménien ou turc par exemple, et faisant savoir aux membres de la communauté qu'un médecin de leur nation s'est installé dans le quartier ? De même, qui va pouvoir contrôler que tel poste intéressant, telle information utile, telle affaire profitable ne sera pas réservé par un membre d'une ethnie, qui la détient, à ses frères par le sang ?

Ainsi la loi poursuit et accable une vieille dame qui entend louer sa chambre d'étudiant à un « *Français catholique* » ou le patron d'un café qui en refuse l'entrée aux immigrés le samedi soir. Mais personne ne s'avise, par exemple, que de puissantes familles aristocratiques cooptent les postes de direction dans certaines sociétés. Assurément, ces procédés ne sont pas choquants en soi (ils sont même légitimes). Ce qui l'est, en revanche, c'est que l'on applique la règle : impitoyable aux faibles, indulgent aux forts. Cette loi, dans son principe, constitue donc une menace pour le peuple français dont elle ne laisserait à la limite subsister que les oligarchies.

Les dessous de la non-discrimination

Pierre-André Taguieff a montré dans son livre [5] que le mécanisme de la discrimination se décompose en trois opérations : la perception de la différence, la classification et, enfin, la théorisation. La théologie antiraciste, dont procède la loi du 7 juin 1972, entend s'attaquer à l'ensemble dès le premier stade, celui de la perception. Nous sommes requis impérativement, au nom d'un devoir moral, de ne pas voir les différences. Remarquer une particularité ethnique est considéré comme une indécence, un peu comme souligner les faiblesses d'un infirme, ce qui en dit long sur le caractère malsain d'une idéologie qui retranche de l'homme des attributs bien humains au nom de la conception qu'elle s'en fait. La philosophie de la loi n'exige donc rien d'autre qu'une cécité volontaire aux différences des autres par rapport à la nôtre, c'est-à-dire, par conséquent, le renoncement pour nos pays au droit de l'invoquer. Le blanc ne serait-il pas une couleur ?

Nous sommes donc en mesure de discerner les lignes de force du principe de non-discrimination. C'est une déclaration de guerre à tout héritage collectif adossé à un espace national dès lors qu'il veut se perpétuer par filiation naturelle [6]. Sont verrouillés, prohibés tout sursaut d'un groupe menacé, toute fermeture salvatrice. Ainsi se trouve également inversée la plus fondamentale des fonctions du pouvoir organisé.



En avril dernier, à l'école René-Guy-Cadou de Châteaubriant (Loire-Atlantique), les vingt et une élèves d'une classe de maternelle furent contraintes d'"adopter", pour une période de trois semaines, six poupées de couleur : une initiative de l'inspection départementale de l'Éducation nationale destinée à « *sensibiliser les enfants âgés de cinq et six ans au problème du racisme* ». « *Aussitôt arrivées dans la classe, les "poupées ethniques", deux noires, deux asiatiques et deux métisses, garçons et filles, ont été prises en charge par les enfants et intégrées à leur vie.* » « *Ce projet est né d'un constat,* affirmait Joël Davy, inspecteur départemental : *les poupées offertes aux enfants sont presque toutes blondes au teint rose.* » On sait que le "bourrage de crânes" a toujours été le fait des idéologies totalitaires. Ce "dressage" d'enfants blancs de cinq ans n'est pas sans rappeler celui auquel se livrèrent les enseignants de l'époque coloniale sur les enfants noirs et que dénonce aujourd'hui la gauche.

Jusqu'à 1972, le rôle de l'État était en effet de synthétiser de manière exclusive les intérêts de la communauté nationale dont il était l'émanation. S'agissant des personnes étrangères à cette entité, il était admis qu'il pouvait leur accorder, en temps normal, des avantages tels que la protection et la justice ; mais ces droits, en tout cas, passaient après ceux des nationaux. C'était une évidence triviale que la nationalité était un bien précieux, qui comportait des devoirs sacrés, comme celui de combattre jusqu'à la mort pour la patrie, et qu'à l'inverse, à l'intérieur du *limes*, ce bien donnait droit à une solidarité ouverte à nul autre. Mais ce principe fondamental de la souveraineté nationale a été modifié et, aujourd'hui, le rôle de l'État consiste au contraire à sanctionner, au besoin par la privation des droits civiques, les nationaux qui refuseraient d'accorder à tous les hommes de la terre une amitié égale à celle qu'ils portent à leurs concitoyens.

En somme, ne sont considérées comme "légitimement signifiantes" que les différences volontaires, individuelles, mesurables et abstraites, donc réductibles, tout particulièrement celles de l'argent. L'idéal de l'anti-discrimination, c'est la réduction de l'humain à deux entités : l'individu et l'espèce, entité de fusion d'un genre humain socialisé, c'est-à-dire promu, par le métissage universel et obligatoire, au rang de groupe social par excellence.

Nous combattons cette conception des choses parce qu'elle nous est odieuse et qu'elle retire à la vie tout ce qui fait sa saveur. Mais elle a en outre le défaut d'être totalement incohérente.

Non-sens et contradictions

La loi de 1972 a en effet entendu limiter le droit à l'expression en permettant aux associations religieuses et ethniques, aux représentants des "minorités sexuelles" de se porter partie civile dès lors qu'elles s'estiment diffamées ou choquées. Ne nous attardons pas sur le fait que les diverses religions ont le plus souvent une vision du monde qui les conduit à considérer l'existence même des religions concurrentes comme choquante. Remarquons simplement que la différence de l'autre, que nous sommes priés de ne pas voir, nous sommes en revanche censés la discerner et la respecter quand l'autre la revendique pour nous imposer une règle de conduite. Ne me vois que si je l'exige ! Nous voilà réduits à une perception clignotante.

Tout se passe comme si les peuples européens n'avaient pas d'identité défendable ni de couleur (qui oserait attaquer en justice au nom des blancs injuriés ?) mais qu'ils fussent tenus de faire une génuflexion devant toutes les autres. C'est donc une situation clairement inférieure qui nous est faite parmi les autres peuples. Nous sommes ainsi discriminés sur notre propre sol, par notre propre verbe.

Pourtant, d'autres pays sont allés encore plus loin dans la haine de soi. Ainsi les Pays-Bas pratiquent systématiquement la "discrimination positive". Au nom de ce principe, les étrangers en tant que tels bénéficient d'une réduction d'impôt de 35 p. cent et, s'ils viennent du tiers monde, ont droit à des emplois réservés et à des logements préférentiels ainsi qu'à des allocations spéciales. Aux États-Unis et dans certaines organisations internationales, on pratique depuis les années soixante-dix la discrimination inversée (*reverse discrimination*) dont l'objet avoué est de discriminer les groupes qui par le passé ont discriminé.

D'autre part, si nous jetons les yeux hors de l'Europe et des États-Unis, nous constatons avec surprise que ces "standards" universels s'évaporent comme neige au soleil. Il est tacitement entendu que ce principe n'est applicable qu'aux peuples issus du continent européen. L'examen des pratiques et des législations en Afrique, en Chine, au Moyen-Orient, fait apparaître des principes fondamentaux qui reconnaissent une valeur différente aux hommes selon leur religion, leur naissance, leur ethnie, leur couleur ou leur caste. Dans la plupart des pays, l'étranger ne peut se rendre acquéreur d'un bien immobilier qu'à titre précaire ; la création d'une société est toujours soumise à la formalité du "partenaire" qui laisse au moins 51 p. cent du capital aux nationaux. Dans certains pays, le témoignage d'un non musulman, ou d'une femme, sont invalides. Les hommes se reconnaissent, (donc) s'excluent à proportion, sans que personne ne crie à la violation des droits de l'homme.

Une dangereuse utopie

La réalité est, hélas, que les peuples blancs ont décidé de changer l'humanité dans leur tête, prenant unilatéralement la décision de renoncer à leur être propre par une fiction



Sur cette photo, l'une des nombreuses manifestations organisées par le clan antiraciste. Il s'agissait ici de protester contre l'autorisation donnée au Front national de tenir à Tours son université d'été. Comme le dit Pierre-André Taguieff, « *il y a aussi un bellicisme antiraciste pratiqué* (la "lutte contre le racisme") ». Et ce bellicisme débouche sur l'intolérance.



En vertu du discours antiraciste, il n'y a de crime raciste que commis par un blanc sur un homme de couleur. Le moindre acte perpétré à l'encontre d'un immigré est ainsi immédiatement exploité par les ligues de vertu et la classe politico-médiatique avec le plus grand empressement. Sans que les mobiles véritables aient été vérifiés. Ce fut le cas dans l'affaire de l'"attentat raciste" d'Avignon où une jeune noire réussit à mobiliser et à ridiculiser les médias et les politiciens en camouflant en agression raciste une coupe de cheveux ratée. A l'inverse, évidemment, les nombreux méfaits dont les immigrés sont les auteurs et les Français les victimes ne suscitent que l'indifférence, voire le mépris, comme ce fut le cas ici après l'assassinat par un jeune Algérien de Françoise Combier à Avignon.

solipsiste sans précédent, dans l'espoir insensé que le monde devienne autre, simplement grâce à un mouvement spontané d'imitation de leurs fantasmes. Le complexe de supériorité de notre "civilisation occidentale", sa foi en son logos, sont tels qu'elle ne se pose même pas la question de savoir si un pareil déséquilibre entre les droits théoriques que l'on accorde à l'"autre" et l'acceptation dogmatique qu'il n'y a pas d'"autre" n'est pas proprement démentiel, s'il ne s'agit pas là d'une équation impossible.

Le cadre de cet exposé ne permet pas de montrer comment on en est arrivé là, ni le cheminement intellectuel séculaire qui a conduit à une telle absurdité. Bornons-nous simplement à montrer du doigt l'horizon vers lequel nous marchons : le monde ne sera pas changé par ce principe nouveau, les peuples n'en seront pas moins divisés ni moins racistes à force de métissage, au contraire ; les cultures et les religions n'en seront pas moins concurrentes. La morale prédicante ne parviendra jamais à créer l'interchangeabilité des hommes, et c'est heureux. Ce qui est vrai, en revanche, c'est qu'à force d'auto-négation, nos nations arriveront à se détruire elles-mêmes, ainsi que leurs héritages.

Il y a un siècle, Nietzsche avait prévu ce dernier degré de la décadence : l'homme qui veut mourir, celui pour qui la vie, avec ses combats, apparaît trop injuste, trop cruelle, il se couche sur le côté et préfère mourir. Nous en arrivons bientôt à ce stade ultime et comateux.

Le principe de non-discrimination est un toxique, un virus mortel pour notre vieille culture, et c'est la "droite" qui l'a fait entrer dans notre droit positif. Rien ne montre mieux le degré de reniement où elle est descendue. Aujourd'hui que les idées nationalistes se sont à nouveau déployées, les hommes attachés à la patrie doivent intenter ce que les Grecs appelaient *Graphé para Nomon*, une action contre la loi. Personne ne peut se dire de droite s'il ne milite pas pour son abolition globale, des textes de 1939 à ceux de 1990, et ce, au nom des réalités suivantes :

- avoir une identité est nécessairement exclusif d'une identité du même ordre ;
- le respect dû à l'étranger sur notre espace est un don que nous lui faisons, non pas un droit qu'il peut invoquer ;
- entre communautés différentes, aucun droit n'existe sans réciprocité ;
- une discrimination peut être bonne ou mauvaise, le seul critère pour la juger est l'utilité sociale.

L'opposition incontournable à un tel principe, quasi religieux, nous met en contradiction avec le système social tout entier et nous rend plus révolutionnaires que nous ne le pensons et, peut-être, que nous ne le voulons. Nous ne pouvons cependant nous abstenir de le combattre car, même s'il est vrai qu'en tant que principe moral, il prend sa source loin dans notre culture, l'application d'un principe moral qui dissout la Patrie est une impiété et un crime. ■

———

1. Maître Éric Delcroix, *Description, Analyse et Critique de la loi de 1972 dite "antiraciste"*, (*op. cit.*, p. 14, n. 3).
2. Lois de 1976 et de 1983, ainsi que la récente loi de 1990.
3. Maître Éric Delcroix, *op. cit.*
4. Thomas Sowell, *Race. Politique et économie*, PUF, 1986, cité par Pierre-André Taguieff.
5. Pierre-André Taguieff, *la Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, éd. La Découverte, 1987.
6. Comme le dit Éric Delcroix, on passe de la nation-naissance, qui correspond à un sang, une tradition, une terre, à la nation-oasis où l'on ne fait que passer.

L'exclusion : une loi de la nature

par Charles Gregor

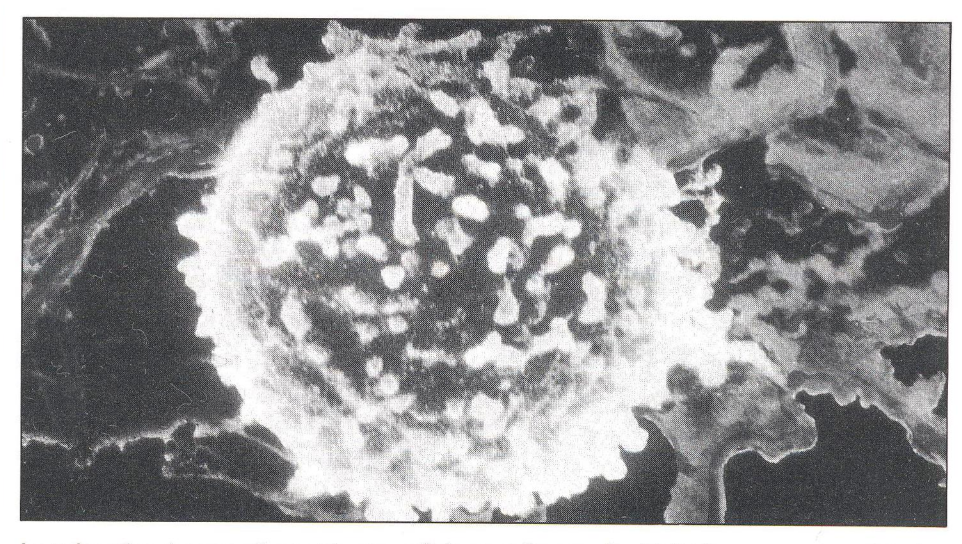
L'antiracisme a fait du refus de toutes les exclusions un dogme absolu, introduisant ainsi une exigence morale dans le domaine des rapports sociaux et politiques. Pourtant les sciences démontrent à l'inverse que la survie est conditionnée à tous les niveaux par le rejet de ce qui est étranger, depuis l'être unicellulaire jusqu'aux groupes organisés. L'existence de tout individu et de toute société est jalonnée, qu'on le veuille ou non, par des choix qui obligent à exclure.
Il en est ainsi lorsqu'on éconduit un soupirant ou lorsqu'une société secrète comme la franc-maçonnerie récuse un candidat à l'initiation ou lorsqu'une nation protège son identité menacée. La morale de la politique, dont le but est le bien du peuple et non le refus des exclusions propre à l'idéologie cosmopolite des droits de l'homme, exige des hommes politiques qu'ils veillent avec la plus grande attention à préserver l'unité et l'identité du corps social.

Les faits sont comme les icebergs : la partie cachée est toujours beaucoup plus importante que la face visible. C'est le cas du problème du racisme et, de façon plus générale, du rejet de l'autre. Là où médias et hommes politiques voient, au nom de l'idéologie cosmopolite des droits de l'homme, une opposition entre groupes ethniques ou sociaux moralement insupportable, les différentes sciences, et principalement la biologie, enseignent que la vie s'ordonne autour d'une différenciation toujours plus accrue, ne serait-ce qu'au niveau de la cellule, c'est-à-dire de celui du composant de base des organismes.

Intégrité cellulaire et carte d'identité génétique

La cellule, par nature, n'est pas internationaliste. Elle a une frontière : sa membrane. Membrane-barrière grâce à laquelle le cytoplasme ne se dilue pas dans le milieu environnant. Mais elle est aussi un lieu d'échanges et de communication : c'est à son niveau que les messages passent d'une cellule à l'autre. Celles-ci non seulement communiquent entre elles mais se reconnaissent : une impressionnante collection de récepteurs immergés dans la membrane sert de substrat à ce phénomène. Détail très significatif : le système affectionne la spécificité ; chaque message a son récepteur. Dans le vaste ensemble de cette sociologie cellulaire, la mécanique immunitaire remplit une fonction essentielle, celle qui consiste à distinguer le soi du non-soi.

Il y a quelques années, dans la lignée des travaux de Pasteur, on percevait encore l'immunologie comme l'étude des processus qui permettent à l'organisme de détruire ces envahisseurs microscopiques que sont les bactéries et les virus. Depuis, dans la foulée des recherches sur l'histocompatibilité, le



Lymphocytes tueurs attaquant une cellule cancéreuse. La biologie comme la médecine montrent que le monde vivant est en perpétuelle lutte contre ce qui lui est étranger : cellules cancéreuses, virus, parasites,etc.



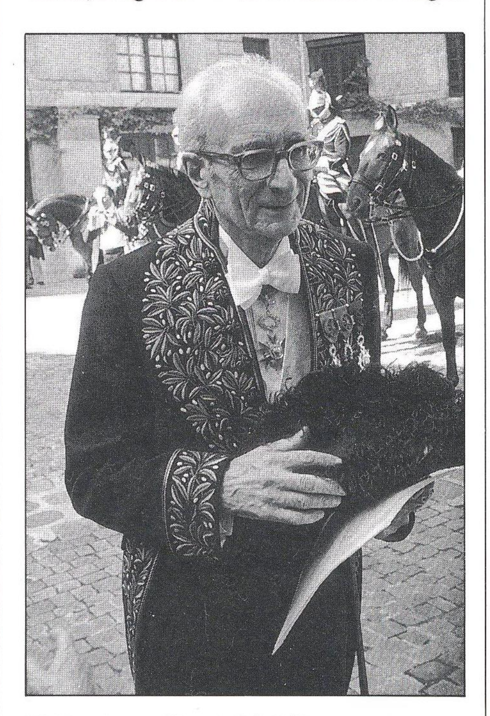
L'ethnologue Konrad Lorenz a montré, dans *l'Envers du miroir*, que, dans le monde animal, l'exclusion est aussi une loi incontournable. « *Les rites élaborés dans le cours de la phylogénèse ou de l'histoire des civilisations*, déclare-t-il, *ont en commun quatre fonctions essentielles* » et, parmi ces quatre fonctions, « *la quatrième est d'empêcher le mélange soit entre deux espèces ou quasi-espèces, soit entre deux cultures ou sub-cultures* ». Ici, combat de cerfs.

phénomène sous-jacent au rejet des greffes, si bien étudié par le prix Nobel français Jean Dausset, le concept s'est considérablement élargi.

Le système majeur d'histocompatibilité, ou système HLA, est constitué d'antigènes (les déterminants destinés à être reconnus), eux-mêmes codés par des gènes qui diffèrent quasi systématiquement d'un individu à l'autre. Il s'agit donc d'une sorte de carte d'identité génétique propre au sujet. Le système est strict : si l'on greffe sur un individu des cellules appartenant à un autre individu, elles seront reconnues et rejetées, c'est-à-dire détruites par des globules blancs xénophobes du groupe des lymphocytes (en particulier, ces redoutables machines de guerre que sont les lymphocytes T, tueurs d'autres cellules). Comme il est de règle en science, les progrès de la connaissance ont conduit à revoir le schéma initial relatif au système HLA. Mais, fondamentalement, les choses n'ont pas changé : un certain nombre de gènes conduisent au rejet des greffes entre individus non identiques.

Fraudeurs et clandestins

Dans l'organisme, les cellules sont mises en demeure de présenter leur "carte d'identité" membranaire à la "douane" immunitaire. En règle générale, le système est simple : les intrus sont reconnus et rejetés. Tout cela fonctionne remarquablement bien et se révèle très utile. Ainsi, lorsqu'un virus, envahisseur parasite qui se reproduit aux dépens de son hôte en utilisant sa machinerie cellulaire, pénètre dans une cellule, il modifie les antigènes du système HLA, à la manière d'un cambrioleur qui déforme une serrure en la forçant. Dès lors, la cellule envahie sera identifiée comme étrangère et détruite par les "brigades" de défense immunitaire. Du point de vue biologique, ce processus est très appréciable puisque la cellule en question est passée — certes, malgré elle — au service de l'étranger.



L'ethnologue Claude Lévi-Strauss a reconnu que l'exclusion, loin d'être un mal, était un bien, une nécessité vitale : « *Cette attitude ancienne et commune, qui consiste à répudier purement et simplement les formes culturelles, morales, religieuses, sociales, esthétiques qui sont les plus éloignées de celles auxquelles nous nous identifions, que l'on appelle ethnocentrisme, n'est pas condamnable* » (*le Regard éloigné*, 1983).

Ce mécanisme, pourtant très élaboré et très efficace, peut être contourné par ces "fraudeurs" que sont les parasites et certaines bactéries. Les premiers voyagent avec de faux papiers. Ils changent régulièrement de carte d'identité membranaire, prenant ainsi de court le système de reconnaissance. A peine découvert, le coupable se livre à une sorte d'habile chirurgie esthétique. Aussi est-il difficile de se débarrasser des parasites.

Autres tricheurs : certaines bactéries qui pratiquent le chantage immunologique. C'est le cas des streptocoques qui peuplent les plaques dentaires et auxquels les dentistes font la chasse. Leurs papiers d'identité ressemblent de très près à ceux de certains de nos organes les plus précieux (le cœur en l'occurrence). L'organisme ne peut donc déclencher contre eux la guerre immunitaire sans prendre le risque de se tuer lui-même. Il a le choix entre la passivité et le suicide.

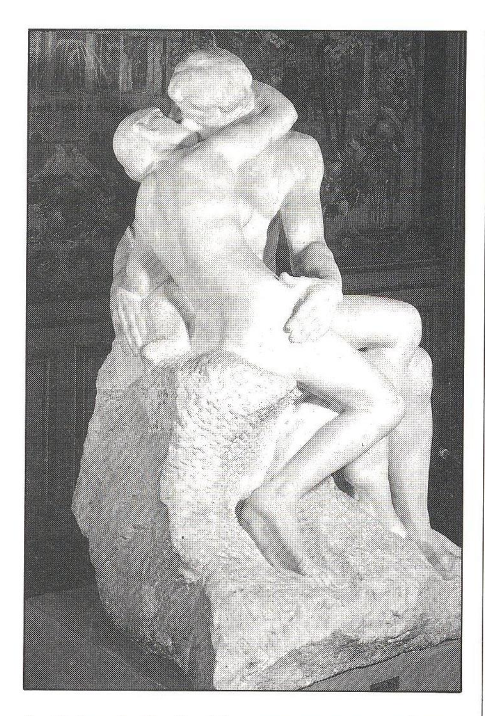
Ces observations montrent à l'évidence au moins deux choses. D'une part que la réalité de la reconnaissance soi/non-soi, soi/étranger, est incontestable et qu'elle se situe au centre même du système vivant. D'autre part, et il s'agit en quelque sorte d'un corollaire de la précédente formulation, que cette xénophobie cellulaire, généralement salvatrice, est antérieure, quant à son apparition dans le processus évolutif, au comportement sociologique constaté, et très généralement dénoncé, dans les sociétés humaines. Il n'est donc pas très sérieux de prétendre que les réactions d'exclusion ne résultent que de frustrations ou du jeu sordide d'intérêts financiers.

De la membrane cellulaire à la membrane sociale

Ce principe d'exclusion que nous venons de voir à l'œuvre au niveau cellulaire se retrouve à tous les niveaux de la vie.

Au niveau animal, l'éthologie (étude des comportements) et, plus récemment, la sociobiologie (science qui étudie les éventuelles bases biologiques des comportements sociaux des animaux et des hommes), le mettent clairement en évidence. Les animaux se reconnaissent, souvent s'affrontent et même se rejettent. Certains d'entre eux parmi les plus évolués (mammifères et oiseaux) possèdent même un territoire, qu'ils défendent farouchement et qui présente des similitudes avec la membrane cellulaire. Comme cette dernière, le territoire joue en effet le rôle de barrière et de système de reconnaissance et, en l'occurrence, ce sont les marques déposées par l'animal qui constituent les "récepteurs". Parfois, s'agissant d'une frontière, ce n'est plus l'individu mais un groupe qui la défend. Le principe reste cependant le même : il s'agit toujours de différencier ce qui appartient à soi de ce qui appartient aux autres.

Détail essentiel : ce système d'exclusion, qui peut être plus ou moins sophistiqué, repose le plus souvent sur des relations de parenté. En règle générale, les proches



Le Baiser de Rodin. L'amour est par excellence exclusif et peu porté au partage. « *La jalousie est le tyran du royaume de l'amour* », déclare Cervantès.

parents se reconnaissent et se défendent contre les étrangers génétiques. William D. Hamilton, probablement le meilleur des théoriciens spécialisés dans l'étude des relations évolution-comportement, a mis en évidence la logique de l'exclusion. Tous les individus ont tendance à assurer le succès de leur lignée. L'une des conséquences de ce type de comportement est « *qu'à la limite du groupe local, il existe d'habitude une brusque réduction du degré de parenté. Si la mobilité des migrants (ou des groupes entiers) est telle qu'elle conduise à une situation "insulaire" plutôt qu'à une situation de dispersion continue, cette chute peut aller jusqu'à provoquer une vive hostilité entre groupes voisins* [1] ». D'où l'existence d'une certaine criminalité, voire de guerres, ainsi qu'on a pu l'observer chez les chimpanzés et chez certains insectes sociaux. Cela montre qu'une frontière n'est pas nécessairement une ligne arbitraire, mais qu'elle peut refléter une rupture du gradient génétique.

Bien entendu, les comportements d'exclusion admettent des exceptions. Migration et assimilation ne sont pas strictement impossibles. Cependant l'éthologie met l'accent sur des éléments que l'homme politique ferait peut-être bien d'avoir à l'esprit. En particulier, elle révèle la tendance des groupes à n'accepter que des étrangers altruistes, lesquels ne sont d'ailleurs admis qu'après avoir subi une période de suspicion et s'être soumis à de nombreuses épreuves initiatiques. Cette attitude existe dans les cultures humaines, à l'exception de celles des modernes sociétés occidentales. « *Si l'accueil des migrants est chose courante,* écrit à ce sujet William D. Hamilton, *il vaut mieux que les groupes acceptent exclusivement les altruistes* [2] ». Si parfois les étrangers ont pu, ainsi que le pense ce chercheur, jouer un rôle positif en apportant un peu d'altruisme dans nos sociétés, il n'est pas sûr que ce soit le cas aujourd'hui dans le contexte politique qui est le nôtre.

Autre situation fréquente dans le règne animal : des étrangers mâles (qui ne sont d'ailleurs pas en règle générale très étrangers) s'installent dans des groupes de femelles. Cela ne contredit nullement le principe d'exclusion car, le plus souvent, ils tuent les petits qui ne sont pas les leurs. C'est ainsi que procèdent les lions.

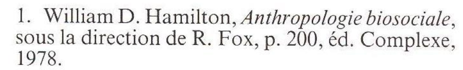
Amour et exclusion : un même sentiment

L'exclusion peut alors apparaître cruelle. Mais c'est oublier que l'agressivité, le rejet de l'autre, sont aussi à la source des comportements d'altruisme et d'amour. Ce sont ceux qui rejettent impitoyablement d'autres animaux qui se sacrifieront sans compter pour leur progéniture. Il n'y a donc pas de méchants animaux et de gentils animaux. « *De récentes études,* rappelle à ce sujet Hamilton, *montrent que des étrangers sont parfois tués, alors que les relations à l'intérieur du groupe sont généralement pacifiques et même solidaires* [3] ». La vérité est que cohabitent étroitement en tout individu des comportements d'amour et de haine qui ne s'opposent pas mais se confondent. Du reste, sans agressivité, y aurait-il amitié, alors que la reconnaissance individuelle repose sur ce comportement ? On retrouve ici cette réalité des sociétés humaines : pour aimer vraiment son prochain, il faut savoir le distinguer du lointain, être capable d'établir une hiérarchie des affections. L'amour, c'est avant tout le choix d'un partenaire. Le choix de *ce* partenaire et non d'un autre. Celui qui aime tout le monde n'aime personne.

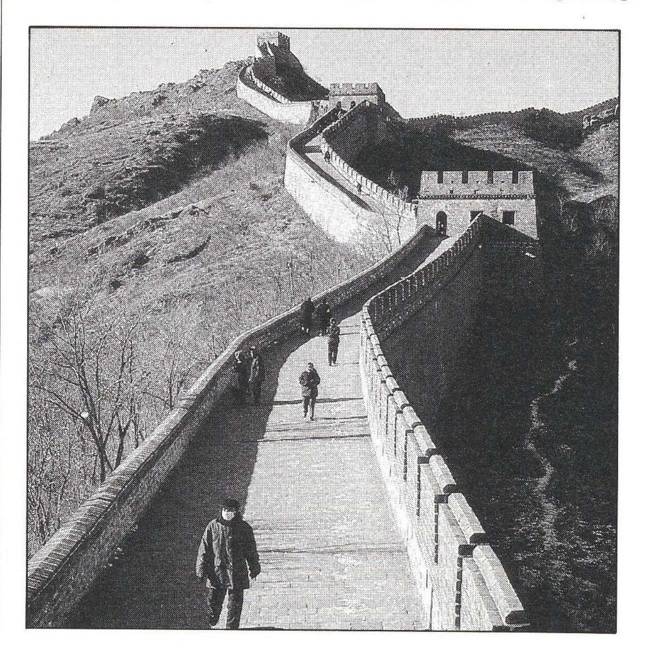
Tels sont les faits. Certes, la réalité biologique est riche, extraordinairement variée. Chaque espèce possède son répertoire et ses spécialités comportementales autant que physiques. Tous les animaux, comme tous les hommes, ne sont pas à mettre dans le même sac. Mais, par-delà les variations multiples, elles-mêmes reflets des différences dans les conditions d'adaptation au cours de l'évolution, force est de constater l'omniprésence de ce système d'exclusion, système que l'on retrouve chez l'homme où, comme l'écrivait très justement Claude Lévi-Strauss, « *l'humanité cesse aux frontières de la tribu* ».

Le concept d'une humanité homogène et sans frontières est un mythe intellectuel mais sûrement pas une réalité sociologique ou encore biologique. De Sir Arthur Keith à Edward Wilson, en passant par Garrett Hardin, Richard Dawkins, Konrad Lorenz et William Hamilton, nombre de chercheurs parmi les plus brillants ont contribué à montrer que la tendance à exclure les autres groupes ethniques, voire sociaux, constitue un caractère très ancré dans notre nature et résultant directement du processus d'évolution.

La science, notons-le, n'a le pouvoir d'approuver ni de blâmer la réalité de ce processus. Libre aux humains de le contester et de s'opposer à la loi naturelle, mais, il faut bien le savoir, le prix à payer pour une telle castration sera sûrement très élevé. Tant il est vrai que, chaque fois qu'au lieu de s'en accommoder, on a rompu avec les lois naturelles, la démarche a été sanctionnée par un échec. Aucune société à vocation idéologiquement égalitaire n'a pu survivre en restant fidèle à ses principes. En outre, les idéologues qui nient les faits se préparent des lendemains qui déchantent, car ils seront entraînés inévitablement dans la spirale de l'obscurantisme, celle qui pousse à nier toujours plus l'évidence scientifique, comme l'ont fait les communistes dans la foulée de Lyssenko. Une expérience dont personne ne peut dire qu'elle fut un succès. ■



1. William D. Hamilton, *Anthropologie biosociale*, sous la direction de R. Fox, p. 200, éd. Complexe, 1978.
2. *Op. cit.*, p. 196.
3. *Op. cit.*, p. 200.



« ***Le premier soin de celui qui veut vivre,*** écrivait Maurice Barrès, ***c'est de s'entourer de hautes murailles.*** » Aujourd'hui, les barrières ne sont plus matérielles comme la muraille de Chine, ici sur cette photo, elles sont davantage juridiques et sociales. Les conditions mises à l'accession à la nationalité et celles mises à l'octroi des avantages sociaux constituent autant de limites à l'entrée massive des étrangers. Ces limites, au même titre que les contrôles aux frontières, se révèlent indispensables pour protéger la nation et le peuple des phénomènes migratoires qui portent sur des millions d'individus. Le refus des exclusions propre à l'antiracisme conduit à abolir toute limite et à livrer les peuples et les nations au melting pot.

Face à l'Islam l'Afrique francophone

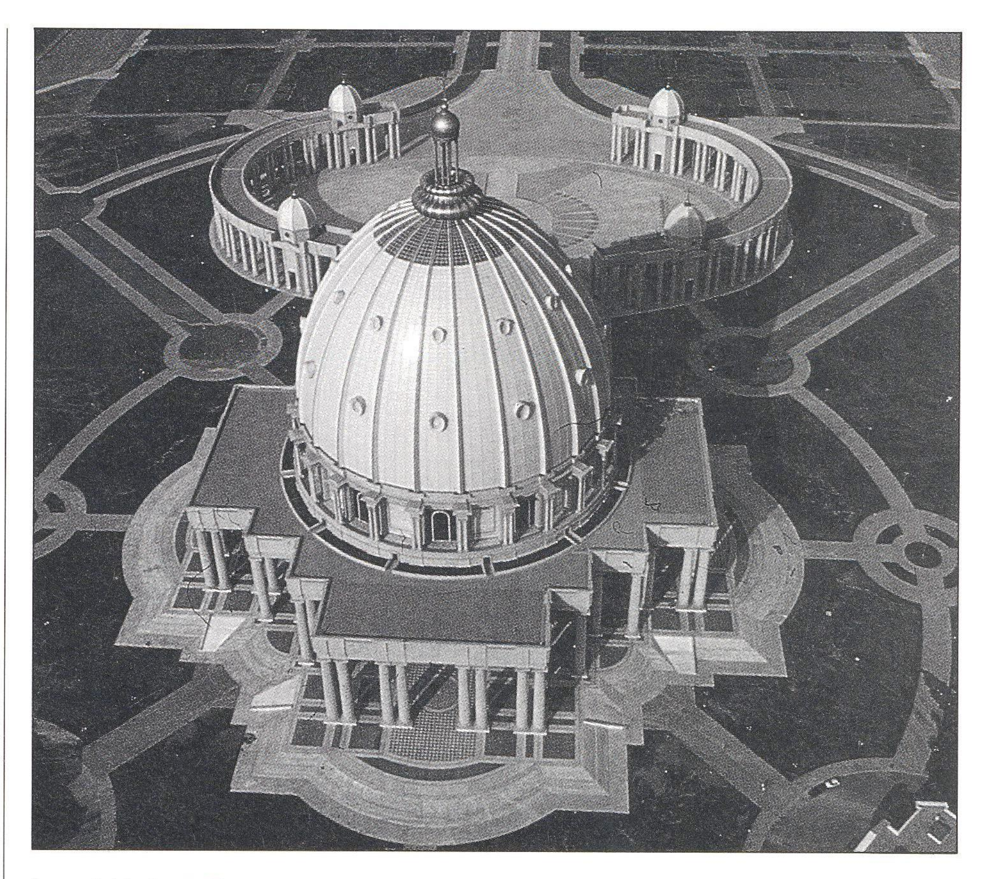
par Pierre Milloz

Depuis des siècles, l'Orient et l'Occident n'ont cessé de s'opposer. Aujourd'hui, les Européens, encore marqués par le souvenir de leur ancienne domination sur les peuples arabes et toujours sous le choc du conflit Est-Ouest, n'ont pas vu qu'au sud, le monde musulman est à l'aube d'une nouvelle poussée expansionniste, phénomène d'autant plus grave qu'il a réussi à établir pacifiquement par l'immigration une tête de pont sur notre continent. Pour endiguer cette formidable poussée qui n'en est qu'à ses prémisses et dont les événements du golfe Persique ne constituent qu'un avatar à l'échelle de l'histoire, ne convient-il pas de renforcer l'axe Paris-Dakar, autrement dit nos liens avec l'Afrique francophone ?

Appelé à jouer un rôle capital dans le conflit algérien, Jacques Soustelle, vers 1956, en analysait l'un des enjeux dans les termes suivants : « *Il s'agit, par la constitution d'un axe Le Caire-Casablanca, d'aveugler l'axe Paris-Dakar.* »

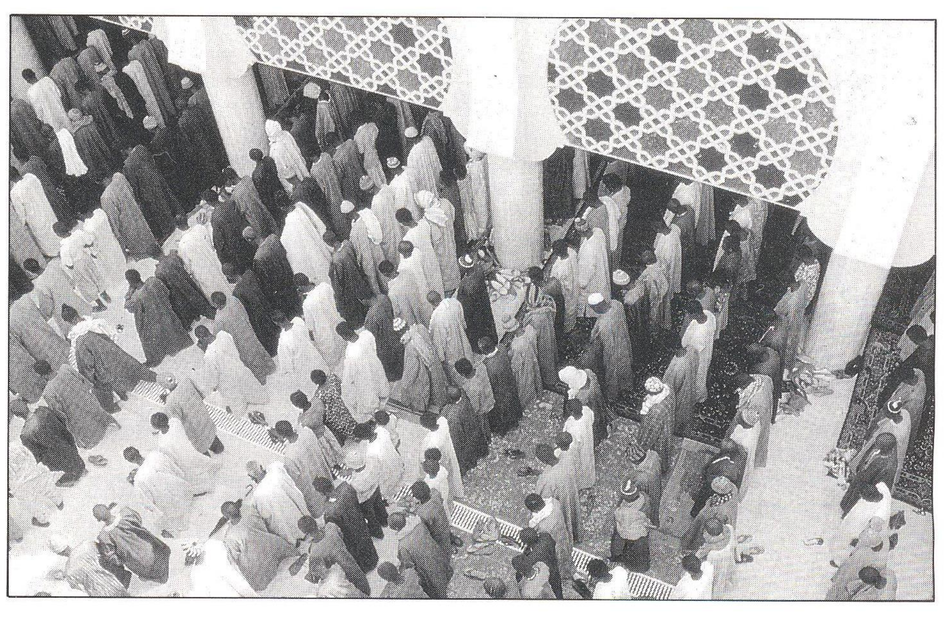
Il s'élevait ainsi au-dessus des contingences du moment, il prenait de la hauteur et, évitant de disputer avec les myopes, il se plaçait dans une perspective géostratégique et historique. Voilà pourquoi la vue pénétrante qu'il proposait n'a rien perdu de son actualité. Le Caire est rentré dans le rang (provisoirement ?), Gamal Abd el Nasser est mort, l'axe Paris-Dakar n'est toujours pas rompu, mais la tentative ne s'en poursuit pas moins. Comment d'ailleurs aurait-elle pu cesser alors qu'elle n'est que l'expression d'une constante, l'avatar contemporain d'un conflit près de trois fois millénaire, celui qui, autour du bassin méditerranéen, oppose l'Occident à l'Orient ?

Benoist-Méchin évoquait Alexandre (et le geste symbolique de ce dernier enveloppant de son manteau le cadavre de Darius), César et Bonaparte, pour interpréter certaines phases de ce conflit comme le produit d'une ambition éternelle des Européens : fusionner l'Occident et l'Orient, fusionner leurs civilisations. Pourtant, si l'on considère aussi les protagonistes orientaux de cette histoire, on peut apprécier de façon moins noble ce conflit qui n'a jamais cessé depuis l'Antiquité, ce conflit où l'on voit, en des mouvements alternés de l'Europe vers l'Orient et de



La cathédrale de Yamassoukro, en Côte-d'Ivoire, construite à grands frais par le président Houphouët-Boigny. Défi à la pauvreté, comme l'ont dit certains, mais aussi défi à l'Islam.

l'Orient vers l'Europe, se succéder des phases multiséculaires de conquête et de répit, ce conflit dont chacun de nous peut constater aujourd'hui que nous vivons l'un de ces moments où tout va basculer, où tout bascule déjà : l'effacement de l'un des acteurs coïncide avec la montée en puissance de l'autre, le vieillissement du premier avec la juvénile vitalité du second.



Ici, la mosquée de Dakar, au Sénégal, symbole du renouveau islamiste en Afrique.

D'incontestables visées expansionnistes

Le monde arabe et musulman est en effet en gestation, il va donner naissance à une puissance politique majeure et expansionniste. Marche par marche, il gravit les degrés qui l'amèneront au but.

Sur la première marche, il s'est déjà hissé : il a liquidé les séquelles de l'épisode précédent, celui de l'expansion européenne. Du Moyen-Orient à Casablanca, il a pratiquement expulsé tous les éléments allogènes (sauf une exception de taille : Israël) qui étaient installés sur ses terres et qui pouvaient faire obstacle à son entreprise naissante. Et, pendant quarante ans, on a pu voir les pays européens, la France surtout, sans cesse reculant, toujours impuissants à s'opposer à ces expulsions en série, mais toujours prompts à trouver des explications à prétention morale pour justifier leur repli.

Sur la deuxième marche, il est presque installé : il a réussi à porter, et en grand nombre, les membres de l'ethnie sur les terres allogènes, en l'occurrence en Europe, principalement en France. Et l'on voit de nouveau les nations intéressées étaler la même faiblesse, incapables de l'en empêcher et revêtant de morale leur passivité.

Reste à monter sur la troisième marche. Il faut doter l'ethnie, et les ethnies voisines associées, quelles que soient par ailleurs les divisions en États, d'une volonté commune mieux affermie, d'un esprit plus homogène, d'une croyance, en un mot d'une idéologie. L'idéologie... habit indispensable de la plupart des grands mouvements dominateurs de l'histoire (de la "vraie foi" des Espagnols à l'idéologie des droits de l'homme, telle qu'utilisée de nos jours, en passant par la "liberté" des révolutionnaires français, etc.). Aussi mystérieux que des mouvements telluriques, échappant tout autant qu'eux à la volonté des hommes, se succédant au long de l'histoire en phases d'ascension, d'apogée puis de déclin, ces mouvements presque toujours créent ou s'annexent une doctrine, une idée qui n'est certes pas le moteur de l'expansion mais qui la rationalise a posteriori et vise à lui donner une justification morale et à dévaloriser ses adversaires.

Dans le cas qui nous occupe, c'est la religion, c'est l'islam, qui, de Téhéran à Casablanca, fera cet office, assurera la spécificité et l'identité de ses adeptes et montrera leur supériorité sur l'"autre", celui contre qui il faut se rassembler pour lutter parce qu'il est méprisable : l'Occidental, et surtout l'Européen, le Français. L'islamisme est l'instrument qui permettra de monter sur la troisième marche, celle de l'homogénéisation minimum : c'est lui qui jettera à bas, comme il a commencé de le faire, et quelque secours qu'ils reçoivent, les régimes politiques arabes dits modérés et perçus comme les alliés de l'"autre" [1].



Sommet de la Ligue arabe unie où s'exprime la conscience collective du monde musulman. Ses divisions ne doivent pas faire illusion. Jamais la chrétienté ne fut plus divisée qu'à l'époque de son expansion et l'Europe plus déchirée que lorsqu'elle dominait le monde.

Vigilance et volonté politique

Devons-nous craindre cet axe Est-Ouest en voie de constitution ?

Non, disent certains, il sera bien trop divisé contre lui-même. Objection peu convaincante : les peuples d'Afrique, d'Asie, d'Amérique auraient pu, de la même façon, du XVIe au XIXe siècle, tirer argument des rivalités entre États européens pour s'estimer à l'abri de leur impérialisme.

Non, disent d'autres (ou les mêmes), les États de l'Asie mineure et de la rive sud de la Méditerranée ne sont pas près d'acquérir la force matérielle et économique qui les rendrait inquiétants. Mais c'est là se leurrer sur les ressorts profonds de la rétraction et de l'expansion des ethnies. Ces ressorts sont tendus et détendus par des facteurs qui sont avant tout d'ordre psychique : lassitude contre agressivité ; repliement sur soi contre propension à la conquête ; scepticisme universel contre foi religieuse. Qu'est-ce qui met en mouvement ces facteurs psychiques ? Répétons-le, la cause ultime est bien mystérieuse, on ne peut même pas toujours établir une corrélation entre ces mouvements et le dynamisme démographique. Mais, quelle que soit cette cause ultime, il nous faut bien en constater ici

les effets et noter qu'elle accompagne ou qu'elle suscite (à moins qu'elle n'en procède) un dynamisme démographique spectaculaire. Croit-on que la puissance matérielle peut suffire à protéger les pays européens, et d'abord la France, si une volonté, une détermination, une fierté ne les mobilisent pas ? Or, aujourd'hui, où sont dans la France officielle cette volonté, cette détermination, cette fierté ? La force n'est qu'un outil au service de l'esprit et, si l'esprit défaille, elle n'est plus rien. Soutenir le contraire c'est s'aveugler comme on s'aveugle depuis quarante ans : c'est se placer dans la position d'un Romain qui, au IVe siècle, aurait cru l'empire protégé grâce à la supériorité des légions.

Maintenir l'axe Paris-Dakar

En vérité, l'axe Est-Ouest, du Moyen-Orient à l'Atlantique, est une construction menaçante : avant même qu'il soit achevé, il penche déjà dans la direction que redoutait Jacques Soustelle.

De ce point de vue, l'affaire tchadienne est significative. On a presque oublié que les premières rébellions armées se sont produites, au Tchad, parmi les populations arabes du nord, quelques mois avant l'arrivée au pouvoir, à Tripoli, du colonel Kadhafi. La suite des événements a confirmé la nature exacte de cette affaire où l'expansionnisme arabe se manifeste en exploitant l'hétérogénéité ethnique du pays : à travers le Tchad, c'est l'Afrique sub-saharienne qui est visée (les dirigeants de Dakar et d'Abidjan ne s'y sont pas trompés) et le Tchad est ainsi devenu le lieu où se noue, où se cristallise un conflit plus vaste, un peu comme au jeu d'échecs lorsqu'un pion attire les forces adverses convergentes et où de son salut ou de sa capture dépend largement l'issue du combat.

Or l'affaire tchadienne n'est que la partie la plus spectaculaire de ce combat qui se poursuit de manière souterraine : l'Islam y gagne du terrain et spécialement sous sa forme la plus agressive, celle de l'islamisme fondamental. Certes, pour le moment, l'islamisation n'a pu créer une solidarité entre musulmans de races différentes, et les heurts récents entre Mauritaniens et Sénégalais viennent de le montrer. Mais craignons que cette solidarité ne s'établisse un jour.

Craignons-le d'autant plus qu'au moment même où la menace se précise, le terrain lui devient plus favorable. On connaît les difficultés économiques des pays d'Afrique noire, les troubles sociaux qui les accompagnent. On sait également que, si la responsabilité de ces pays est engagée (erreurs d'orientation économique, dépendance excessive vis-à-vis de quelques exportations), la responsabilité des agents extérieurs, durement dénoncée par M. Houphouët-Boigny, paraît tout aussi bien établie. Mais, quoi qu'il en soit, leur instabilité fait de ces pays des proies toutes désignées pour un mouvement expansionniste proposant une révolte contre un système défaillant où l'Européen est ressenti comme jouant un rôle important.



Ce sont les monarchies des émirats du golfe Persique, principalement l'Arabie Saoudite et le Koweït, qui financent les mouvements fondamentalistes musulmans d'Afrique et qui sont à l'origine des progrès de l'Islam sur le continent africain.

Un intérêt politique évident interdit à la France de se désintéresser de cette partie du monde : la rupture de l'axe Paris-Dakar laisserait cueillir l'Afrique sub-saharienne et se constituer un bloc, très hétérogène certes, mais solidaire dans l'hostilité à l'"autre", au colonisateur d'hier.

A cet intérêt politique s'ajoutent, pour la France, de forts liens affectifs, à nous légués par notre histoire.

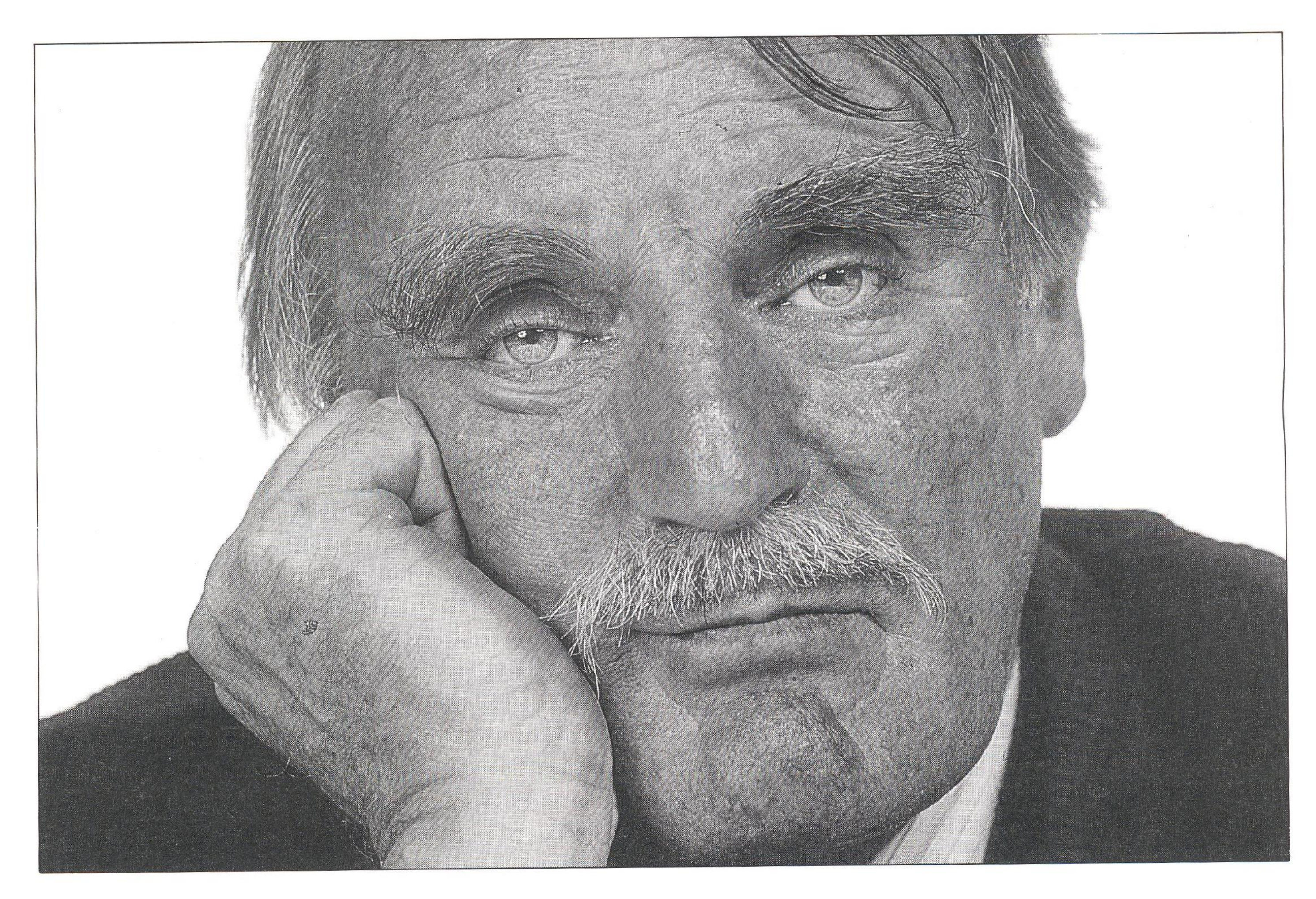
A Nice, Jean-Marie Le Pen rappelait dans son discours de clôture du Congrès que le Sénégal était, trois cents ans durant, resté français. Saint-Louis (est-il un nom de ville plus français ?) relevait déjà de la couronne sous Louis XIII. Peut-on oublier que cent soixante-quinze mille tirailleurs dits sénégalais (en réalité, originaires des anciennes AOF et AEF) sont morts pour la France dans les Flandres ou à Verdun entre 1914 et 1918, que la plupart des pays de l'Afrique sub-saharienne sont francophones, que l'enseignement s'y dispense en français, que le français y est la langue véhiculaire (et accède même parfois à la qualité de vernaculaire : par exemple, lorsqu'on s'y injurie en français), que, sur le plan politique, ces pays n'ont jamais pris une attitude hostile envers la France, mais lui ont au contraire manifesté une amitié constante (les Français d'Algérie sont particulièrement bien placés pour apprécier ce symbole : la statue de Faidherbe est restée érigée sur une avenue de Dakar) ?

Il serait trop facile, il serait bas de refuser ces liens et de ne voir dans l'attitude des pays francophones qu'une marque intéressée, de ne l'attribuer qu'au souci de "mériter" l'aide apportée par la France.

Plus que jamais cette aide doit être maintenue, rénovée certes mais maintenue, et il faut, autant que faire se peut, arrêter le mouvement de reflux (un de plus) de la présence française dans cette partie du monde, ou bien il nous faudra craindre de voir l'expansionnisme islamique sous sa forme la plus agressive la maîtriser. La France, encore aujourd'hui, peut, Dieu merci, assumer cet héritage. ■

---

1. La demande marocaine d'adhésion à la CEE peut, de ce point de vue, s'interpréter comme un appel à l'aide. Si la CEE n'essayait pas de devenir une entité politique, avec ses institutions, son territoire unique sans frontières internes et sa nationalité unique (ou à tout le moins des nationalités dont la variété n'entraînera plus de conséquences politiques), alors la demande marocaine aurait mérité examen.



Jean Raspail : il s'est penché tout au long de ses romans sur le drame des "nations" et des cultures disparues ou en voie de disparition. Observateur minutieux du déclin, reporter de la décadence, il nous rappelle sans cesse à travers son œuvre que tous les peuples sont mortels, que le nôtre ne fait pas exception à la règle, mais que rien n'est pire pour un homme que la perte de son identité.

Raspail

A la recherche des peuples perdus

Des romans de Jean Raspail, *le Camp des saints* est sans doute le plus célèbre, celui qui a le plus marqué les esprits. Outre ses qualités romanesques — il se lit comme *Autant en emporte le vent*, autre roman de mondes qui se perdent —, son aspect visionnaire fait dire à ceux qui le lisent aujourd'hui qu'il semble avoir été écrit hier. Sauf que le scénario vécu en 1990 est peut-être pire que celui prévu en 1973, date de la première édition du *Camp des saints* chez Robert Laffont. On pourrait aujourd'hui imaginer une autre fin, ce que l'auteur fait d'ailleurs lui-même.

Mais Raspail, ce n'est pas seulement *le Camp des saints*. Loin de là. Du *Tam-tam de Jonathan* aux *Yeux d'Irène*, son inspiration est multiple. Demeure toutefois une unité, le respect des hommes, le respect de leur identité.

Le grand voyageur qu'il est s'est penché sur des minorités éloignées, celles qui justement refusent de se fondre. De la Patagonie aux Antilles en passant par Venise (son dernier voyage), partout il a constaté un même refus des melting pot et de toutes ces formes de cosmopolitisme qui nient les différences.

Mais c'est en romancier que Jean Raspail répond à la question de savoir comment concilier son identité nationale et celle des autres. Celui qui aime son propre pays ne doit-il pas être le premier à respecter chez les autres peuples l'attachement aux racines et à l'identité ?

Nathalie Manceaux

Entretien avec Jean Raspail

▶ *Peut-on dire que ce sont les voyages qui vous ont amené à la littérature ou que c'est la littérature qui vous a amené aux voyages ?*

■ Ce sont sûrement les voyages qui m'ont amené à la littérature. Je le raconte au début de *Pêcheur de lunes*. Je suis parti en voyage parce que j'avais écrit un roman sans intérêt, illisible. J'ai donc décidé que je n'étais pas fait pour la littérature, et je suis parti. Et je n'ai pas écrit une ligne pendant longtemps.

Je suis un écrivain tardif. Et j'ai beaucoup d'admiration pour des gens comme Nimier, Blondin ou même Sagan — dont je n'aime plus ce qu'elle fait — qui ont commencé à écrire à dix-huit, vingt ans. Moi, à vingt ans, ce que j'écrivais était banal, c'était d'un conformisme affligeant. Les voyages ont dû "déboucher" tout cela. Sans compter qu'ils constituent une immense richesse de matériaux.

▶ *En vous intéressant aux minorités éloignées, vous montrez que vous êtes le contraire d'un xénophobe. Mais vous avez aussi défendu l'identité européenne à travers* le Camp des saints. *Comment concilie-t-on les deux attitudes ?*

■ Il faut d'abord revoir ce mot affreux de "xénophobe". Comme le mot "racisme", il ne veut plus dire grand-chose. On peut très bien avoir de la sympathie, de l'affection, voire de l'amour pour certains peuples, certaines civilisations étrangères, trouver ces gens très bien chez eux et ne pas les accueillir chez nous de la même façon.

On peut évoquer ici Jacques Soustelle qui vient de mourir. Chez ce brillant ethnologue — le plus brillant peut-être avec Lévi-Strauss —, il n'y avait pas un atome de xénophobie. (Et je me place à son côté.) Il n'empêche que Soustelle, qui avait un regard amical pour les civilisations qu'il a étudiées et qui avait beaucoup voyagé dans le temps et dans l'espace, a fait de la défense de l'identité nationale un combat, surtout à la fin de sa vie.

Je connais aussi des arabisants qui ont eu plus que de l'amour pour des pays d'Afrique du Nord mais qui ne souhaitent pas pour autant voir leurs populations s'installer chez nous. Et, là, je pense à Sanders.

Moi, pendant longtemps, je n'ai pas établi de lien entre ces deux attitudes. J'ai écrit *le Camp des saints* en 1971-1972. Et je voyageais beaucoup. On m'a dit alors : « *Vous qui, dans votre livre, prenez la défense de l'Occident menacé par une invasion venue du tiers monde, comment pouvez-vous en même temps soutenir les minorités étrangères ?* »

J'ai réfléchi à tout cela par la suite. Mais, pour moi, il n'y avait pas d'opposition. Dans ce roman symbolique, une minorité européenne était envahie par des millions, des milliards d'individus. Et quand je suis allé voir les Peaux-Rouges et les Alakaloufs de la Terre de Feu, j'ai eu la même impression : ils étaient également menacés, et par nous dans certains cas. Ce n'est pas contradictoire. Quand les chroniqueurs des journaux de gauche ont reçu *Qui se souvient des hommes ?*, livre dans lequel je racontais la disparition des Alakaloufs étouffés par le monde civilisé, ils se sont étonnés qu'un homme de droite comme moi se penche sur cette question. Une journaliste est allée jusqu'à écrire que, « *même à droite, on peut avoir du cœur* » !

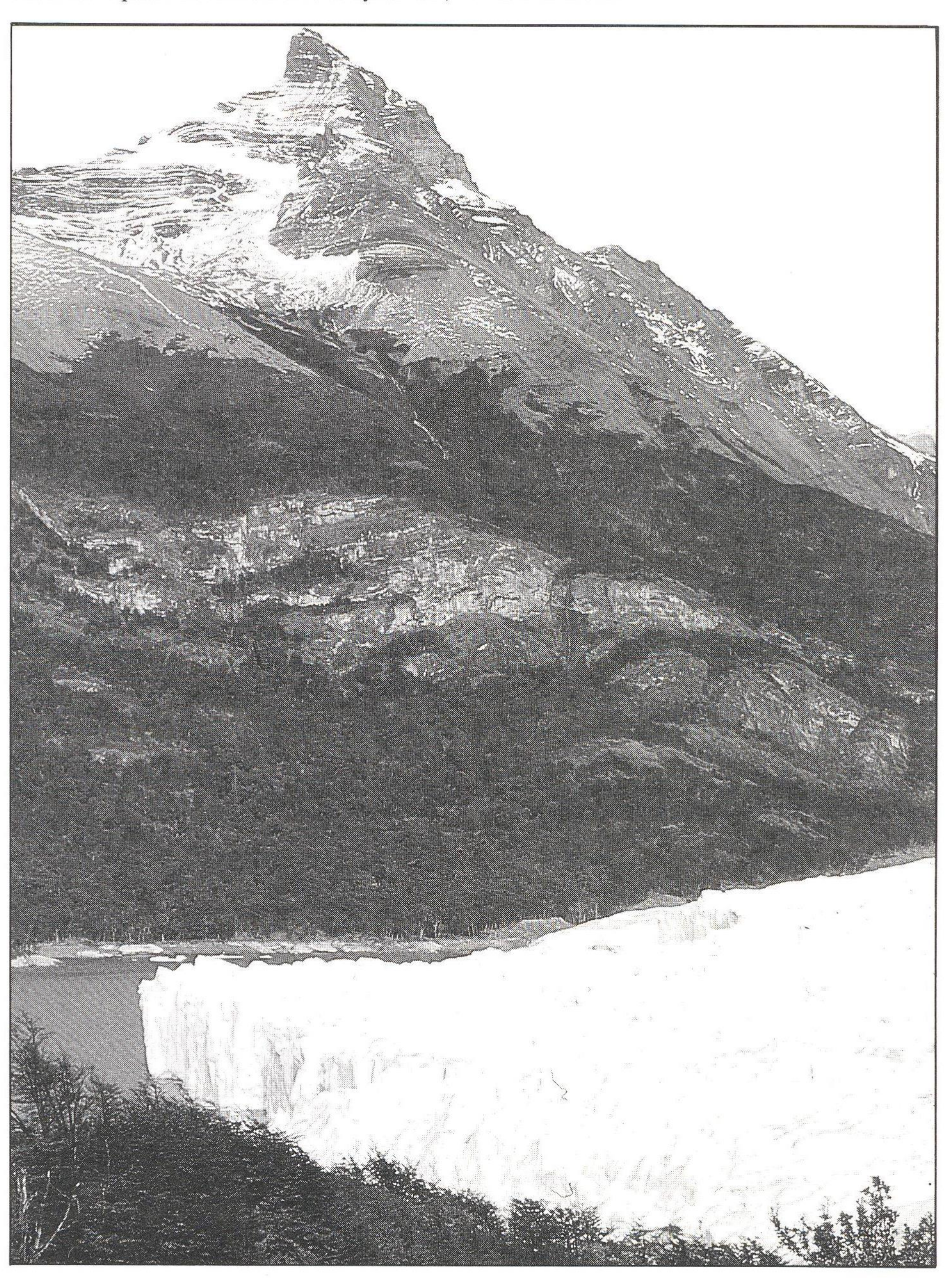
Avoir foi dans son pays

▶ *Cela n'est certes pas contradictoire, mais comment l'expliquer à ceux qui ne le comprennent pas d'emblée ?*

■ Moi, je ne l'explique pas. Un romancier n'est pas un homme de théorie, c'est un créateur. Il peut être un manieur de symboles, mais pas un donneur de leçons. Il n'a pas de message à faire passer. Et plus j'avance dans ce métier d'écrivain, plus j'en suis persuadé.

En revanche, un romancier qui ne se contente pas de ficeler une bonne histoire — cela dit sans aucun dédain —, mais qui aime bien mettre des symboles et des idées dans ses livres et que le tout tienne debout autrement que par le simple jeu du récit, c'est ce que je suis. Mais qu'on ne me demande pas de message !

La Terre de Feu : le tombeau des Alakaloufs, héros du roman *Qui se souvient des hommes ?*. « *Toute communauté humaine finissante se voit imposer par le destin le renoncement à sa perpétuation biologique,* y remarquait Raspail. *Le découragement engendre la stérilité.* »



Je suis un homme de foi. Par volonté et par tempérament plutôt que par conviction. Je le dis surtout du point de vue religieux. Je suis un homme de foi et ce que j'écris s'en ressent. Dans ce que j'écris, ceux qui le souhaitent doivent trouver les convictions qui sont les miennes de foi en mon pays, de foi religieuse, de dédain pour les masses, d'amour pour les minorités, de méfiance à l'égard de ce qui menace l'identité nationale... Tout s'y trouve, mais ce n'est pas classé.

▶ *Vous considérez-vous comme nationaliste ?*
■ Là encore, le vocabulaire est mal adapté. Je ne me sens pas nationaliste dans la mesure où, malheureusement, je ne considère pas mon pays comme le premier du monde.

▶ *Vous avez dit "malheureusement"...*
■ Oui, parce que la conquête est quelque chose de beau. Enfin... c'était beau, lorsqu'elle était sous-tendue par des buts nobles. Ne considérant plus que mon pays est le premier, je ne suis pas nationaliste. Je ne vois pas à quel élan me référer pour l'être. Et ce mot de nationalisme n'a de sens que projeté dans l'avenir, non dans le passé. Et quand je regarde l'avenir, je n'ai pas le sentiment que cela va bien se passer. En tout cas, rien ne permet de le penser. Je vois une décadence "soft", tranquille, avec quelques accidents de Smic. Si je regarde le passé, alors là je me rengorge et je me dis que c'était beaucoup mieux avant.

Si l'on est optimiste, il faut avoir foi dans son pays. J'aimerais mieux remplacer le mot "nationalisme" par "foi dans son pays". Cela n'implique pas de conquêtes militaires ni de cocoricos inutiles. Simplement une foi. Ce qui donne une dimension mystique ou religieuse à l'amour que l'on a pour son pays. Cela devient charnel, divin. C'est important. Mais pour que l'on ait foi dans son pays, il ne faut pas qu'il soit un ramassis de tout et de n'importe quoi.



Les Indiens de la Terre de Feu, ceux des Antilles ou de l'Amazonie, tels sont les peuples auxquels Jean Raspail s'est particulièrement attaché. Ici, des Indiens Yanomami descendants de migrants qui peuplèrent l'Amérique du Sud il y a vingt mille ans, derniers habitants du nord-ouest amazonien, aujourd'hui menacés par l'arrivée des Garimpeiros, les chercheurs d'or, comme avant eux leurs ancêtres des États-Unis.

La menace universaliste

▶ *On peut donc être nationaliste sans estimer que son pays est le premier ?*
■ Libre à chacun. Je pense à la fameuse phrase britannique, qui n'est malheureusement pas une devise française : « *Right or wrong, my country* ». Qu'il ait tort ou raison, c'est mon pays. Cela, j'aime assez. C'est une foi. Pas un truc en "isme".

▶ *Ces convictions qui sont les vôtres, même non classées, ne s'opposent-elles pas au cosmopolitisme qui a cours depuis quelque temps ?*
■ Oui, c'est une drôle d'histoire. Il m'est arrivé d'y réfléchir. Je crois que l'homme du XXIe siècle n'est pas encore né. Il y a des mutants, mais il n'est pas né.

Je crois, malgré ce réveil des nationalités que l'on observe actuellement, qu'il s'agit d'un feu de paille. Je crois, malheureusement, que le mondialisme (je n'aime pas plus ce mot), que l'universalité nous menace. C'est un mouvement irréversible dû à la rapidité des communications, à l'existence d'une télévision internationale.

Et nous sommes plus vulnérables que d'autres parce qu'étant une nation développée, nous sommes en avance pour ces techniques. Nous sommes au premier rang dans l'universalisation du monde.

Par exemple, je suis persuadé que l'identité nationale française — et je le déplore infiniment — est menacée autant par le mondialisme, ce courant diffus, non effrayant, que par l'envahisseur venu du tiers monde. Dans le second cas, la menace est claire, nette.

Nous sommes pris entre deux feux croisés, qui, parfois, s'interpénètrent. Ainsi on parle beaucoup aujourd'hui des bandes. De bandes dans lesquelles il y a des milliers de noirs, d'arabes parlant français. Que veulent-ils, ces jeunes ? Devenir noirs américains ! C'est leur seule idée. Ils veulent Harlem. On a vu récemment que les Albanais aussi voulaient aller en Amérique.

Aujourd'hui, quand un Français regarde la télévision, les flics de New York ou de Los Angeles lui sont beaucoup plus familiers que les policiers français ou le monde de Balzac.

La menace est des deux côtés. Celle venue du tiers monde est plus claire. C'est une chance. Une chance aussi que l'Islam se radicalise. Aujourd'hui, à peu près tout le monde le reconnaît.

▶ *Alors, voyez-vous la même fin au* Camp des saints *?*
■ Non. Dans *le Camp des saints*, c'était la faiblesse qui était l'envahisseur. Maintenant, c'est encore la masse qui arrive, mais cette fois elle est animée par une intention d'hostilité et de haine. Et si ces gens nous haïssent, une confrontation violente pourrait devenir inévitable.

Ce n'est plus du tout la fin du *Camp des saints*. La faiblesse est une arme terrifiante. Mais si, en face de vous, les intentions sont hostiles, vous êtes délivré de tout devoir et de tout remords. A condition qu'il y ait action hostile, évidemment.

▶ *Quel espoir reste-t-il pour le "pessimiste gai" que vous êtes ?*
■ Si ce pays était chrétien comme autrefois, il aurait beaucoup plus de motifs profonds de s'exprimer sans qu'on puisse l'accuser de racisme. Et le nationalisme ne peut pas remplacer la foi religieuse. S'il n'est pas tempéré par la foi, cela peut même avoir des conséquences que nous ne citerons pas...

Le nationalisme de Franco et de son système a toujours été sous-tendu par l'idée catholique espagnole. C'est pour cela qu'il n'est pas tombé dans les excès de certains.

Je crois à la force des minorités en France. Il y aura des minorités étrangères sur notre sol, des minorités fortes. Et il y aura aussi des minorités françaises qui seront des pôles de résistance, de résistance non armée mais religieuse, culturelle. Et puis, il y aura le magma universaliste.

Plus nos minorités françaises, politiques ou non, seront fortes et mieux cela vaudra.

Propos recueillis
par
Nathalie Manceaux

L'industrialisation de l'agriculture en question

par Jacques Bompard

Au cours des quarante dernières années, l'agriculture a été le théâtre d'une révolution sans précédent qui a bouleversé les équilibres humains et naturels. L'industrialisation massive de l'élevage et de la culture, programmée par les technocrates parisiens et les eurocrates bruxellois, avec la complicité d'un monde politique désireux de se débarrasser d'une "classe" considérée comme "réactionnaire" et d'un autre âge, a entraîné un dépeuplement prodigieux des campagnes en même temps qu'une rupture des équilibres écologiques. S'il ne saurait être question de prôner un retour à une agriculture autarcique, il est peut-être grand temps de remettre en cause l'exploitation et la soumission illimitée de la terre et des animaux aux seules lois du profit.



"Héritière" de la classe ouvrière, la gauche a toujours eu le plus profond mépris pour la paysannerie. A la détresse des agriculteurs, Michel Charasse a donc répondu par une fin de non-recevoir. Accusés de tous les maux, les paysans ont même été un temps, au nom de l'écologie, les boucs émissaires de Brice Lalonde.

Tout récemment, les propos du ministre de l'Environnement Brice Lalonde, laissant entendre que la pollution quasi généralisée de l'eau par les ions nitrates et nitrites était à mettre au compte des agriculteurs, ont ouvert une polémique, qui n'est pas près de s'éteindre, sur les responsabilités du monde rural dans la pollution de l'environnement.

Cette accusation, qui survient bien maladroitement, à un moment où la colère des agriculteurs ne fait que monter, mérite qu'on s'y arrête un instant pour tenter de clarifier une question que les pouvoirs publics s'emploient à rendre un peu plus confuse.

Un équilibre rompu

Avant la révolution industrielle, l'agriculture était le fait d'une population nombreuse, dont la particularité était de vivre pratiquement en autarcie sur des terres cultivées par les familles assistées de quelques journaliers. Composée de petites unités presque entièrement autonomes — dans lesquelles on ne jetait rien parce que l'on recyclait tout —, cette civilisation

agraire ne revendait que les surplus et assurait une gestion quasi complète de l'espace rural, gestion rythmée par les cycles de la nature.

Le paysan et sa famille, liés à la terre, enracinés dans leur village, fidèles à d'ancestrales coutumes tirées pour la plupart de l'expérience des siècles et d'un face à face avec la nature, constituaient les meilleurs garants des équilibres écologiques. Dans cet univers, friches, incendies, dévastations étaient inconnus, précisément parce que les sols étaient occcupés complètement et de façon raisonnée.

Avec l'avènement de l'ère industrielle, cette harmonie allait être rompue. Devenue un outil de travail comme les autres, la terre fut soumise aux impératifs de la rentabilité. Et ces impératifs devaient entraîner un abandon des terres les moins riches, en même temps qu'un regroupement des autres en espaces plus vastes, plus faciles à exploiter pour les machines-outils. Les haies, les bosquets, les espaliers, les mares, les fossés qui assuraient la maîtrise du vent et de l'eau disparurent et, avec eux, des équilibres souvent centenaires.

Toujours pour répondre aux impératifs de rentabilité, on recourut à une utilisation massive des engrais, pesticides, herbicides, antibiotiques, anabolisants, hormones, etc., qui allait entraîner une pollution des sols et des produits. Dans le même temps, le monde rural, réduit à sa seule fonction productrice, le plus souvent monoculturale, se vidait peu à peu. De telle sorte qu'aujourd'hui, les terres détruites ne retiennent plus l'eau, ne la filtrent plus et que les friches inflammables qui remplacent les cultures annoncent une certaine désertification.

Aussi peut-on dire, à l'orée de ce XXIe siècle, que la situation de l'environnement, en France comme dans le monde, est devenue dramatique.

Les méfaits de l'industrialisation

L'eau, que la tradition faisait gratuite et pure, est le plus souvent polluée. Parfois même quand elle est vendue à un prix élevé, en bouteille et avec la garantie de l'autorité de l'État.

L'eau sauvage des ruisseaux, des rivières, des mares, des étangs, des mers et des océans est elle aussi chargée de déchets et de microbes. Plomb, mercure, phosphates, nitrates, virus, bactéries, champignons, on y trouve tout ce qui peut la rendre dangereuse.

Enfin, les centrales nucléaires, en réchauffant l'eau des fleuves de plusieurs degrés, modifient les conditions écologiques et climatologiques des espaces qu'ils baignent.

L'air que nous respirons est lui aussi pollué : il est chargé de poussières, de bioxyde de soufre, de dioxyde d'azote, d'acide chlorhydrique et de résidus chimiques de toutes sortes. Dans certaines régions du globe, il est même littéralement empoisonné.

En 1979, la convention de Genève estimait à cent millions de tonnes la quantité de dioxyde de soufre présente dans l'atmosphère en Europe. Ainsi il faut savoir qu'une centrale thermique EDF envoie cinquante tonnes de poussière par jour dans l'atmosphère.



Le bocage français : fruit de l'expérience des siècles. Savant équilibre entre les besoins de l'homme et les impératifs de la nature, le bocage symbolise un type de paysage et un type de culture que la littérature et la peinture ont célébré pendant des siècles.

De même, la combustion de cent litres d'essence par un véhicule produit 29 kilos d'oxyde de carbone, 3,3 kilos d'hydrocarbures non brûlés, 1,1 kilo de bioxyde d'azote et 0,1 kilo de bioxyde de soufre. Résultat : il y a plus de benzogépyrène en ville qu'à la campagne. Or il s'agit d'une substance cancérigène.

De plus, le changement de nature de l'air résultant de toutes ces pollutions produit, dit-on, un effet de serre qui tend à élever la température terrestre indépendamment des variations climatiques naturelles.

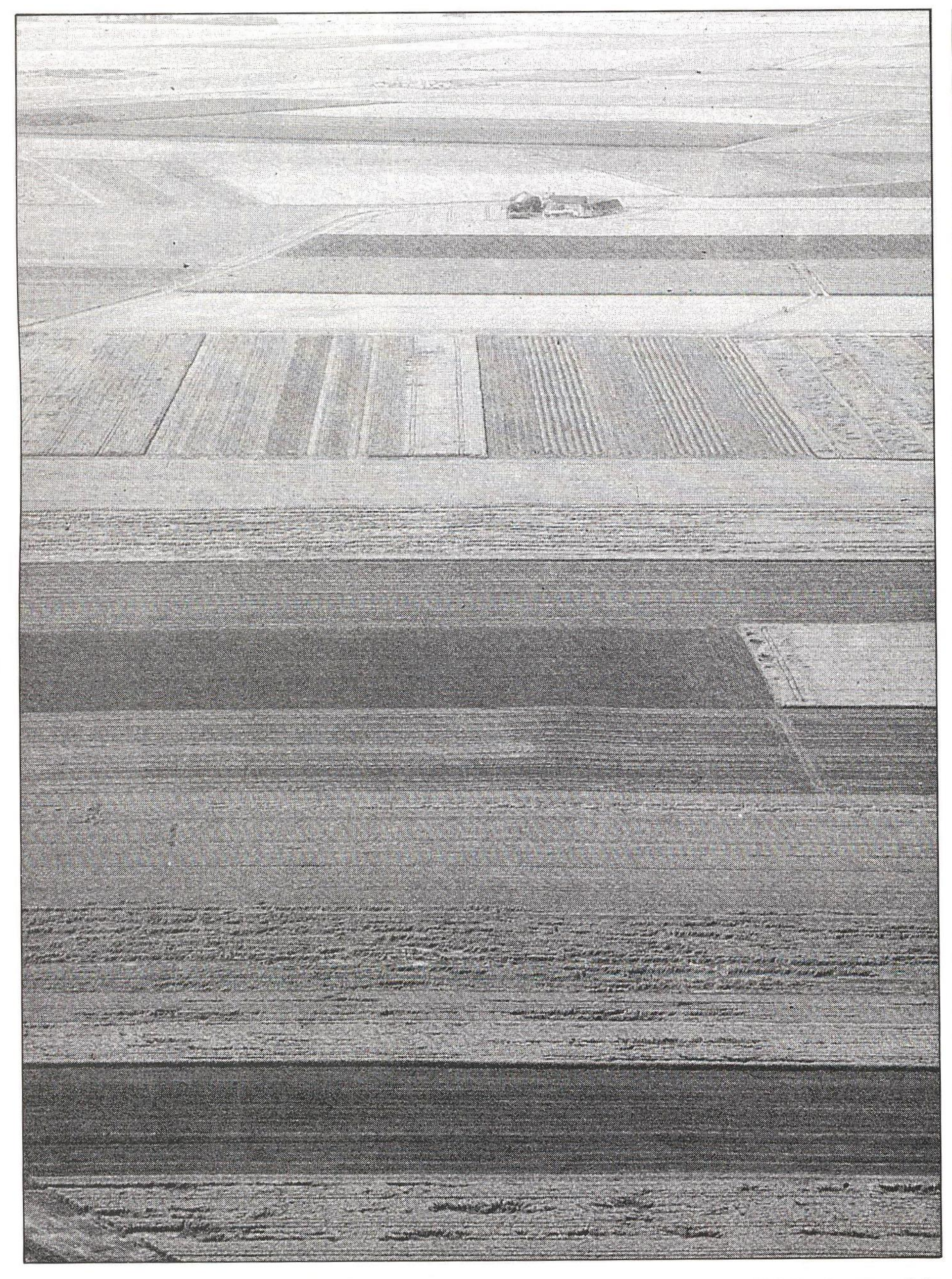
Cette situation amène certains à prédire des cataclysmes pour notre planète, avec une élévation du niveau des océans et l'immersion des terres qui abritent la majorité des habitants du globe.

Dernière conséquence dramatique possible due au rejet de CFC : la couche d'ozone subit des transformations qui accentuent l'effet de serre et diminuent la filtration des U.V.

La terre, de son côté, industriellement utilisée, vidée de ses micro-organismes, animalcules, débris végétaux, n'est bientôt plus qu'un substrat minéral inerte. Stérilisée par les engrais, les pesticides, les désherbants et les excès de la mécanisation agricole, elle ne peut plus assurer la rétention et la régénération de l'eau.

Une situation alarmante

On le sait aujourd'hui, la civilisation naît de l'humus et disparaît avec lui pour laisser place au désert. Or la désertification de la terre



La culture industrielle a donné naissance à un nouveau type de paysage : celui des immensités planes et monotones, un monde de plus en plus uniforme qui balaie tout sur son passage : ruisseaux, arbustes, haies, bosquets, chemins, fermes et...paysans.

paraît bien avancée, si l'on analyse le phénomène à la lumière de quelques exemples concrets.

Cette désertification est d'abord physique, comme le rappelle avec angoisse l'association des trente-six mille maires ruraux. En effet, le nombre des agriculteurs exclusifs est passé de 6,4 millions d'actifs à 0,7 million de 1945 à 1987 et, dans dix ans, ils ne seront plus que 0,3 million.

Dans le même temps, dix millions d'hectares sont retournés à la friche et dix autres millions les rejoindront d'ici à l'an 2000 d'après la planification européenne et mondiale.

Quant aux vingt millions d'hectares restants, si nous ne changeons rien aux modes de culture actuels, ils risquent de devenir stériles et de se désertifier sous l'effet de l'érosion qu'entraînent les techniques dites modernes. Cinq millions d'hectares seraient touchés par ce phénomène.

L'érosion éolienne use cinq cent mille hectares du fait des excès de la mécanisation. Les pluies décapent les sols mis à nu et dépourvus d'humus : en une semaine, elles peuvent les raboter de vingt millimètres.

Sous des prétextes discutables de modernisation et de rentabilité immédiate, et afin de rendre possibles les remembrements tant prônés par les technocrates, on détruit au bulldozer forêts, bocages, bois, ruisseaux, étangs, bref, tout ce que le monde rural avait inventé pour freiner l'érosion.

On rappellera qu'il fallait quarante mille ans pour enlever quinze centimètres de terre arable sous une forêt (encore s'agissait-il d'une terre relayée par des tonnes d'humus) et qu'il en fallait dix mille pour obtenir le même résultat avec un pâturage. Alors qu'aujourd'hui dix ans suffisent pour un champ soumis à une culture de type industriel.

Il reste que les hommes, lorsqu'ils sont peu nombreux, créent peu de nuisances.

Mais l'explosion démographique de l'humanité à laquelle nous assistons, conjuguée à une utilisation de la technologie qui ne respecte pas les lois naturelles et les traditions, aura, si nous restons soumis aux seules règles du profit, des conséquences catastrophiques.

Ainsi la déforestation du monde est-elle un drame. Dans les zones équatoriales, la forêt n'est pas gérée. Elle est sauvagement défrichée. On sait maintenant quels sont les effets néfastes de ces pratiques sur la régénération de l'air. Sans parler de la destruction de ce patrimoine génétique de l'humanité que représentent une faune et une flore souvent encore mal connues.

La pollution due aux déchets produits par la société moderne est elle aussi désastreuse. Les industries déversent cent vingt millions de tonnes par an de bioxyde de soufre.

Alors qu'il y a seulement vingt ans, un agriculteur recyclait tous ses déchets, aujourd'hui un Français produit à lui seul 320 kilos par an d'ordures ménagères. Et ces quantités augmentent régulièrement.

Dans le même temps, les industriels français rejettent, dit-on, cent cinquante millions de tonnes de scories dans la nature, auxquels il faut ajouter les quatre cent millions de tonnes de déchets agricoles dus à l'agriculture industrielle française.

La responsabilité des pouvoirs publics

Alors, aujourd'hui, devant une telle faillite, chacun rejette les responsabilités sur l'autre. Ainsi, dans certains milieux gouvernementaux, il est de bon ton de faire porter le chapeau aux agriculteurs. C'est oublier que les paysans ont été poussés par les pouvoirs publics à abandonner leurs techniques traditionnelles non polluantes au profit de procédés plus agressifs.

D'autre part, l'augmentation de leurs charges entraînée par les nouvelles techniques et la diminution de leurs revenus les forcent à accroître leur production. Quant au pouvoir, il finit de les laminer en plaçant l'agriculture française déjà surimposée en concurrence avec tous les pays du monde où salaires et charges sont négligeables comparés aux nôtres.

Enfin, la responsabilité de la destruction de l'agriculture traditionnelle et de son remplacement par une agriculture industrielle et polluante incombe en très grande partie à la classe politique.

C'est dire si les accusations portées par le ministre de l'Environnement paraissent aujourd'hui quelque peu déplacées. ■

Leconte de Lisle poète et philosophe anticosmopolite

Toute vraie et haute poésie contient en effet une philosophie, quelle qu'elle soit, aspiration, espérance, foi, certitude ou renoncement réfléchi et définitif au sentiment de notre identité survivant à l'expérience terrestre. » (Discours de réception à l'Académie française.)

Quand il est encore connu — car Brassens et Prévert ont remplacé Verhaeren, Heredia et Leconte de Lisle dans le corpus des instituteurs pour l'apprentissage du français —, Leconte de Lisle l'est avant tout pour ses poèmes sur les animaux (*les Éléphants, le Rêve du jaguar, l'Albatros*). Pour quelques lettrés, il est l'auteur d'un très grand nombre de poésies savantes, d'un enchevêtrement d'histoires, très souvent cruelles, illustrant un exotisme géographique et temporel extraordinaire, où se mêlent l'Irlande du IVe siècle, les légendes aryas de l'Inde antique, l'histoire de l'Église médiévale et celle, contemporaine, des Indiens d'Amérique du Nord, la Germanie au IXe siècle, l'île Bourbon (La Réunion, où il naquit), l'Égypte romaine et une multitude d'autres lieux et d'autres temps. Curiosités que tout cela ?

Poète des nationalités

En réalité, Leconte de Lisle n'est pas un collectionneur. Poète et philosophe anxieux du devenir du monde du XIXe siècle (il naquit en 1818 et mourut en 1894), homme engagé d'abord dans l'aventure fouriériste, puis soutenant la grande émergence des nationalités européennes, il cherche dans l'histoire et à travers le monde entier les lois de l'universelle décadence des cultures et des civilisations. Mais aussi, a contrario, celles de leur persistance dans l'histoire, voire de leur renaissance, comme l'illustre ce même phénomène des nationalités. Au tournant de notre siècle, les nationalités renaissent à l'Est, comme elles l'avaient fait dans toute l'Europe entre 1830 et 1860. Chacun se demande ce qu'il en adviendra. Il y a cent ans, Jean Richepin écrivait dans le prologue des *Blasphèmes* :

Encore un siècle qui décline !
Et voici le vieux genre humain
Qui redescend une colline
Sans voir le bout de son chemin.

N'est-ce pas, là aussi, notre cas ?

Pour Leconte de Lisle, comme pour nombre de ses contemporains, l'esthétique n'est pas une branche parmi d'autres de la philosophie : esthétique et philosophie ne font qu'un. En outre, toute philosophie suppose une histoire, et c'est par une histoire de l'humanité que Leconte de Lisle commence son exposé sur l'esthétique dans la préface des *Poèmes antiques*, celle des *Poèmes et Poésies*, dans les *Poèmes contemporains* et dans son *Discours de réception à l'Académie française*. De fait, Leconte de Lisle a entretenu un projet similaire à celui de Victor Hugo : une forme d'histoire universelle. Comme lui (in *Légende des siècles*), il aurait pu dire : « *J'eus un rêve : le mur des siècles m'apparut.* »

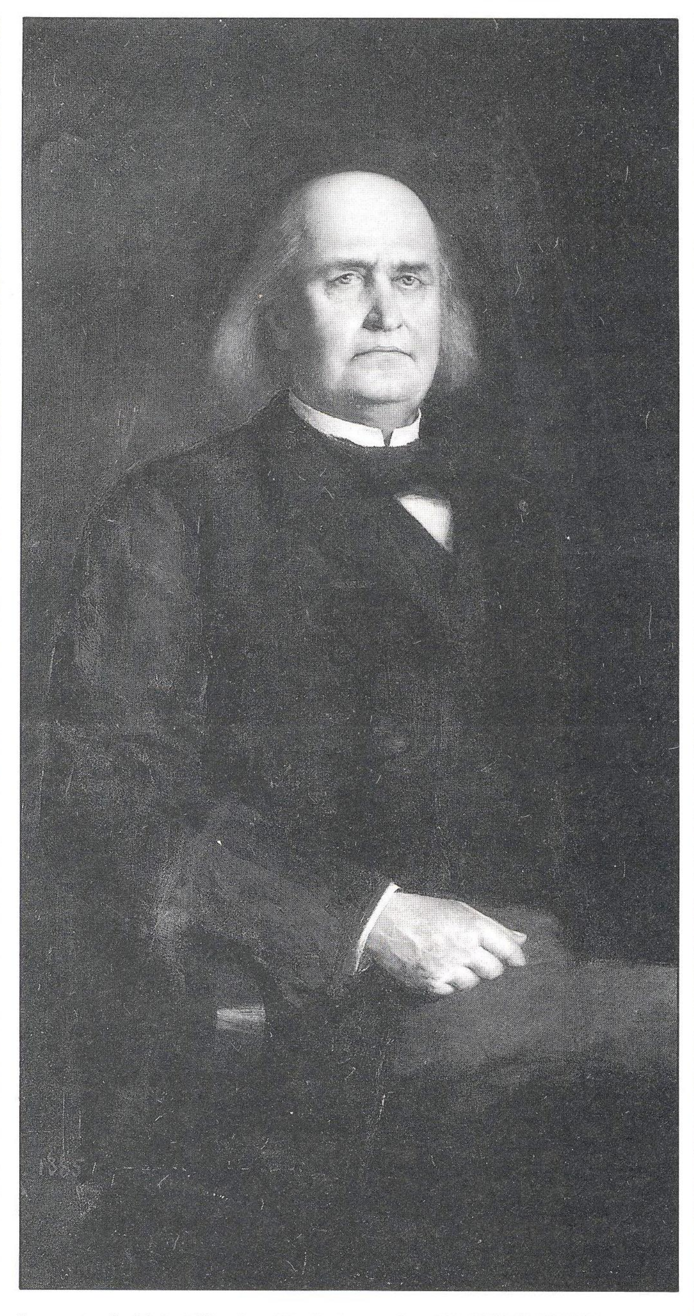
Mais Leconte de Lisle est étranger à la notion de progrès universel et infini qui régit la pensée de Hugo et l'ambition de *la Légende des siècles*, montrer « *l'épanouissement du genre humain de siècle en siècle, l'homme montant des ténèbres à l'idéal, la transfiguration paradisiaque de l'enfer terrestre, l'éclosion lente et suprême de la liberté* » (*la Légende des siècles*, préface). Leconte de Lisle, s'il admire souvent du point de vue formel le géant de la littérature de son temps, a une opinion très critique de sa pensée : Victor Hugo, « *bête comme l'Himalaya !* » (jugement rapporté par Léon Daudet dans *Souvenirs littéraires*).

Déculturation : mort des peuples

L'histoire universelle de Leconte de Lisle n'est pas en effet celle de l'humanité, mais celle, infiniment plus riche et plus variée, des peuples et des cultures. La beauté, la richesse du monde naissent de la différence et de la pluralité. Il reste ainsi fidèle à Fourier qui écrivait : « *Dieu est ennemi de l'uniformité ; il veut que le Mouvement varie à perpétuité, soit en gradation, soit*

en dégradation » (*Œuvres complètes*, éd. Anthropos, t. I, p. 195). A la pluralité des mondes culturels et historiques correspond une pluralité d'esthétiques, que l'on pourrait qualifier d'hellénisme, d'ossianisme, d'eddaïsme, de biblisme, etc. Leconte de Lisle essaie de restituer (d'où sa réputation d'auteur "savant"), par la forme, l'intérieur, la substance même de ces cultures.

Dans le drame permanent de l'histoire universelle, Leconte de Lisle intervient généralement à un moment critique : celui de la décadence et de la mort des peuples. Le peuple en voie de mort est symbolisé par un homme seul, ou une poignée de héros (le plus souvent des personnages historiques, ce qui fait aussi de l'œuvre un merveilleux manuel), détenteurs, *derniers* détenteurs des valeurs, des mythes fondateurs et de l'histoire de ce peuple. Non pas qu'ils soient physiquement les derniers survivants : les Irlandais, les Germains, les Indiens d'Amérique du Nord, les Grecs d'Égypte survivront physiquement à ces instants suprêmes. Mais l'histoire, si elle enseigne quelque chose, montre que la mort est oubli et que la décadence est déculturation. Il n'est pas besoin que l'Étranger tue « *les enfants dégénérés des Forts* » ("Le Runoïa", *Poèmes barbares*) pour que ces enfants dégénérés s'oublient à eux-mêmes, à travers l'oubli des valeurs collectives qui font d'eux-mêmes une communauté historique. Les hommes sont « *tueurs de dieux* » ("Aux modernes", *Poèmes barbares*).



Leconte de Lisle (Charles Marie Leconte, dit) (1818-1894).

Comme Jean Raspail

Dans "Le massacre de Mona", "Le Runoïa", "Le barde de Temrah" (*Poèmes barbares*), "Le dernier des Maourys" (*Derniers poèmes*), "Hypatie" (*Poèmes antiques*), dans vingt autres pièces, les héros sont donc les derniers bardes, prêtres, philosophes, les détenteurs de la parole sacrée. Leconte de Lisle se voulait lui-même "brahmane", et cette définition, souvent attribuée à la fantaisie d'un érudit, prend ici tout son sens.

La mort des peuples par déculturation, oubli à soi-même (nous en avons déjà parlé à propos de l'œuvre de Jean Raspail dans le numéro 6 d'*Identité* et c'est ici exactement la même problématique, puisque Jean Raspail va lui aussi à la recherche des derniers témoins "conscients"), tuera, si l'on n'y prend pas garde, l'histoire elle-même et, à travers elle, toute culture possible. Il faut citer ici longuement la préface des *Poèmes et Poésies*, écrite en 1855, et qui conserve aujourd'hui toute sa valeur : « *Ces nobles récits qui se déroulaient à travers la vie d'un peuple, qui exprimaient son génie, sa destinée humaine et son idéal religieux, n'ont plus eu de raison d'être du jour où les races ont perdu toute existence propre, tout caractère spécial. Que sera-ce donc si elles en arrivent à ne plus former qu'une seule famille, comme se l'imagine partiellement la démocratie, qu'une seule agglomération parlant une langue identique, ayant des intérêts sociaux et politiques solidaires, et ne se préoccupant que de les sauvegarder ?* » L'exotisme universel, spatial et temporel, tel qu'il est pratiqué par Leconte de Lisle, nous enseigne que le poète, loin d'être un citoyen du monde, est un citoyen *des* mondes. Remarquons que, comme son contemporain Gobineau, qu'on a mal lu (ou voulu mal lire) sur ce point, il donne aux formes culturelles et aux types de valeurs corrélatifs à l'existence des peuples plus d'importance qu'à la pure existence physique ou à l'intégrité raciale de ces peuples. Car l'on peut survivre physiquement à l'abâtardissement culturel. Leconte de Lisle est, au nom de la nature humaine (qui est, comme chacun sait, culture), un farouche adversaire du cosmopolitisme. Quoi de plus poignant que ces vers du "Barde de Temrah" :

Ton peuple, sainte Erinn, a perdu la mémoire,
et, seul, des vieux chefs morts, j'entends la sombre voix.

Voilà qui explique aussi les prises de position de Leconte de Lisle en faveur des nationalités. Car une théorie des phénomènes qui mènent à la décadence et à la mort est aussi, a contrario, une théorie de la survie et de la renaissance : vivre, c'est se souvenir, collectivement ; revivre, c'est se ressouvenir. Puiser dans les richesses de son fonds culturel l'essentiel de son être.

C'est la marque et la loi du monde périssable
Que rien de grand n'assied, avec tranquillité,
Sur un faîte éternel sa fortune immuable.

Mais, homme ou nation, nul n'est si haut porté
Qui ne puisse, au plus bas des chutes magnanimes,
Donner un mâle exemple à sa postérité. [...]

Souviens-toi de ces jours sacrés de ton histoire [...].

Hérisse de fureur tes cheveux par les airs,
Reprends l'ongle et la dent de la louve du Tibre,
Et pousse un cri suprême en secouant tes fers. [...]

Par pitié pour tes fils suppliciés en vain,
Par ta chair maculée et ton âme avilie,
Par respect pour l'histoire et ton passé divin.
("A l'Italie", *Poèmes barbares*)

Bibliographie :

Toutes les œuvres de Leconte de Lisle ont été publiées chez Lemerre, à Paris, mais malheureusement jamais à notre connaissance rééditées depuis les années vingt. Les bonnes bibliothèques en disposent généralement.

Les œuvres les plus importantes sont : *Poèmes antiques* (1852) ; *Poèmes et Poésies* (1855) ; *Poèmes barbares* (1862) ; *Poèmes tragiques* (1884) ; *Derniers Poèmes* (1895).

Hervé Morvan

identité

Comité de patronage

•

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Bruno Mégret
DIRECTEUR DÉLÉGUÉ
Jean-François Jalkh
RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Claude Bardet
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT
Régis Constans
SECRÉTAIRES DE RÉDACTION
Déline Certier, Damien du Laz
RÉDACTION
Pierre Durand, Pierre Milloz, Pierre Sergent, Georges-Paul Wagner, Pierre de Meuse, Didier Lefranc, Bruno Chossat, Hervé Morvan, Grégoire Legrand, Jean de Bauvière, Aramis.
MAQUETTISTE
Franck Marest
ICONOGRAPHIE
Anne-Laure Le Gallou
IMPRESSION
Qualit'Offset - 94100 Saint-Maur-des-Fossés
CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE
Couverture : Bisson-Sygma.
Gamma, Sygma, Harlingue-Viollet, Keystone, Conseil régional d'Ile-de-France, AFP, Roger-Viollet, Giraudon, J.-C. Révy-CNRI, J. Guichard.
Caricatures de Minos.

IDENTITÉ
8, rue du Général-Clergerie - 75116 Paris
Tél. (1) 47 27 56 66 - Fax (1) 47 55 06 38
N° de commission paritaire : AS71225

N° 10

A paraître en décembre

Revue d'études nationales
identité

Réhabiliter LE SOCIAL

La tradition sociale de la droite

L'imposture sociale de la gauche

La nouvelle question sociale

Le social sans le socialisme

•

Interview de Vladimir Volkoff

Numéros précédemment parus :

1 **Repenser l'Europe**
2 **Rétablir la démocratie**
3 **Pour le retour au politique**
4 **Les mutations idéologiques**
5 **Les nouveaux maîtres**
6 **Le réveil de l'Islam**
7 **Repenser l'écologie**
8 **Les bouleversements géopolitiques**

FABULEUX TRÉSORS!

Splendeur de l'histoire et noblesse du vin. Le château de la Commaraine à Pommard fut édifié en l'an 1112 par le Duc Eudes II de Bourgogne qui appartenait à la première Dynastie Capétienne, troisième lignée des Rois de France. Cette seigneurale demeure abrite aujourd'hui la cuverie, où l'on procède, chaque automne, et cela depuis des générations, à la vinification du fameux Clos de la Commaraine. C'est dans l'ancienne chapelle du château que la maison Jaboulet-Vercherre veille au lent et pieux vieillissement des fabuleux trésors de ses domaines, les premiers crus Pommard "Clos de la Commaraine", Beaune "Clos de l'Écu", Volnay "Les Caillerets", Santenay "Le Grand Clos Rousseau", Puligny-Montrachet "Les Folatières" et le grand cru Corton-Bressandes. Tous ces joyaux, qui occupent une place de choix sur les menus de la gastronomie Française et étrangère, atteindront en achevant de vieillir, à l'élégance et à la suavité dont leurs noms de premiers et grands crus étaient la promesse.

JABOULET~VERCHERRE



Négociant-Éleveur-Exportateur : 5 rue Colbert. 21201 Beaune, Côte-d'Or. Tél : 80 22 25 22. Télex : Vercher-Beaun 350714. Téléfax : 80 22 03 94.

G. Fondecave Conseil.